

Pour s'enrichir

AU

MAROC

§ § §

Ce qu'il faut savoir

Ce qu'il faut faire

1 carte



PANORAMA DE FEZ

PARIS

1920

Albin MICHEL, Editeur

MAJORATION DE 20
Décision du Syndicat des Éditeurs
du 27 Juin 1968

n^o B: b = 398817 / - 186447

1357

30.4.00

Pour s'enrichir
AU MAROC

Publications de * l'Office du Maroc *

PARIS - 56, RUE DE LA BOËTIE, 56 - PARIS



Pour s'enrichir
AU MAROC

Ce qu'il faut savoir
Ce qu'il faut faire



PARIS
ALBIN MICHEL, EDITEUR
22, rue Huyghens

PRÉFACE

Le Maroc !

Combien de fois ce nom n'a-t-il pas été prononcé, imprimé, depuis l'époque déjà lointaine de la Conférence d'Algésiras. Les Français disent : Maroc ; les Anglais : Marroco ; les Allemands : Marrakko ; les Espagnols : Marruecos. Seuls, les Marocains, qui se nomment eux-mêmes Mr'arba, désignent leur pays sous le nom de El R'arb ou El Maghreb, le pays du coucher du Soleil. De telle sorte, qu'au Maroc, il n'y a ni Maroc ni Marocains.

Mais ceci n'est guère qu'une remarque humoristique. De même que la langue diplomatique est la langue française, de même les désignations françaises, Maroc et Marocains, s'imposeront-elles dans la pratique et dans l'Histoire.

Combien de jeunes imaginations françaises s'occupent-elles, en ce moment, du Maroc ?

Le nombre en est grand, sans doute. L'idée d'aller au Maroc, de faire fortune au Maroc, commence à exercer des séductions analogues à celles qu'exerça jadis l'idée d'aller en Californie !

C'est au mieux. L'amour de la plus grande France, la passion généreuse de porter au loin notre nom, notre drapeau, notre civilisation, ne sauraient, en principe, qu'être approuvés, encouragés. Mais il importe également qu'ils soient guidés pour ne pas aboutir à des désillusions capables d'enrayer et d'abattre les impulsions les plus ardentes et les plus généreuses.

L'œuvre de la colonisation, pour être féconde et fructueuse, doit être préparée et réfléchie. Nous ne sommes pas du tout de l'avis des détracteurs du Génie colonisateur français, qui pensent que la constitution si rapide de notre immense Empire colonial fut une entreprise réalisée sans ligne de conduite et dont le succès puisse être attribué en grande partie au hasard. Ce succès a été le résultat d'un effort permanent auquel ont contribué quelques-uns d'entre nous qui s'y sont illustrés et beaucoup qui sont tombés, ouvriers obscurs, non pas sans gloire, mais sans renommée.

Le Maroc n'est pas la Californie. Nous voulons bien et nous désirons vivement qu'il devienne un El Dorado. Mais il ne pourra devenir tel que pour ceux qui débarqueront avec une suffisante pacotille de connaissances acquises et qui, avant de lui demander beaucoup, auront commencé par l'étudier un peu.

Le Maroc n'est pas un pays sauvage, bien que les mœurs d'une partie de ses habitants soient rudes et batailleuses. Mais la pénétration, plus ou moins pacifique, ne saurait s'y effectuer comme dans une région primitive habitée par des peuplades sans cohésion et sans nationalité. L'Empire chérifien possède une Religion d'Etat — la Foi

musulmane. Or, la Foi musulmane est également une Loi, puisque le Coran est tout autant un code qu'un livre religieux.

Nous venons d'écrire les mots « cohésion » et « nationalité ». Leur emploi paraîtra peut-être hors de propos à quelques-uns des hommes compétents qui ont étudié le Maroc et qui, l'histoire en mains, l'ont toujours considéré comme le pays anarchique par excellence.

C'est entendu.

Mais il n'en est pas moins vrai que, si relâchés que puissent être les liens qui, tant bien que mal, rattachent les unes aux autres les différentes populations marocaines, ces liens existent cependant.

Le Maroc possède une apparence d'organisation gouvernementale et administrative qui n'est pas mauvaise en elle-même et qui pourrait fonctionner fort bien si ceux-là mêmes qui sont chargés de l'appliquer n'en faussaient le fonctionnement.

Croyez-vous qu'il n'y ait qu'au Maroc que cela se passe ainsi ?

Assurément non.

Il existe, et ceci est d'une application absolument pratique, des usages commerciaux, un régime financier, une organisation judiciaire, un ensemble de coutumes, de manières de vivre, auxquels le nouvel arrivant devra s'acclimater, matériellement et intellectuellement.

Il est parfaitement certain que l'on peut s'en aller au Maroc occuper une position secondaire ou exercer un petit commerce, sans avoir lu ce modeste ouvrage, comme il est vrai que nombre de gens qui traversent le Pont-Neuf n'ont que de

très vagues notions sur les personnalités de l'histoire de France y compris celle d'Henri IV.

Mais nous avons pensé que les jeunes Français qui voudraient aller se créer, de l'autre côté du détroit de Gibraltar, des situations intéressantes, sans posséder le bagage, parfois plus encombrant qu'utile de très longues études, tireraient profit de ces quelques pages. Elles vont dire, sans prétention et d'une façon sommaire, ce qu'est le Maroc,

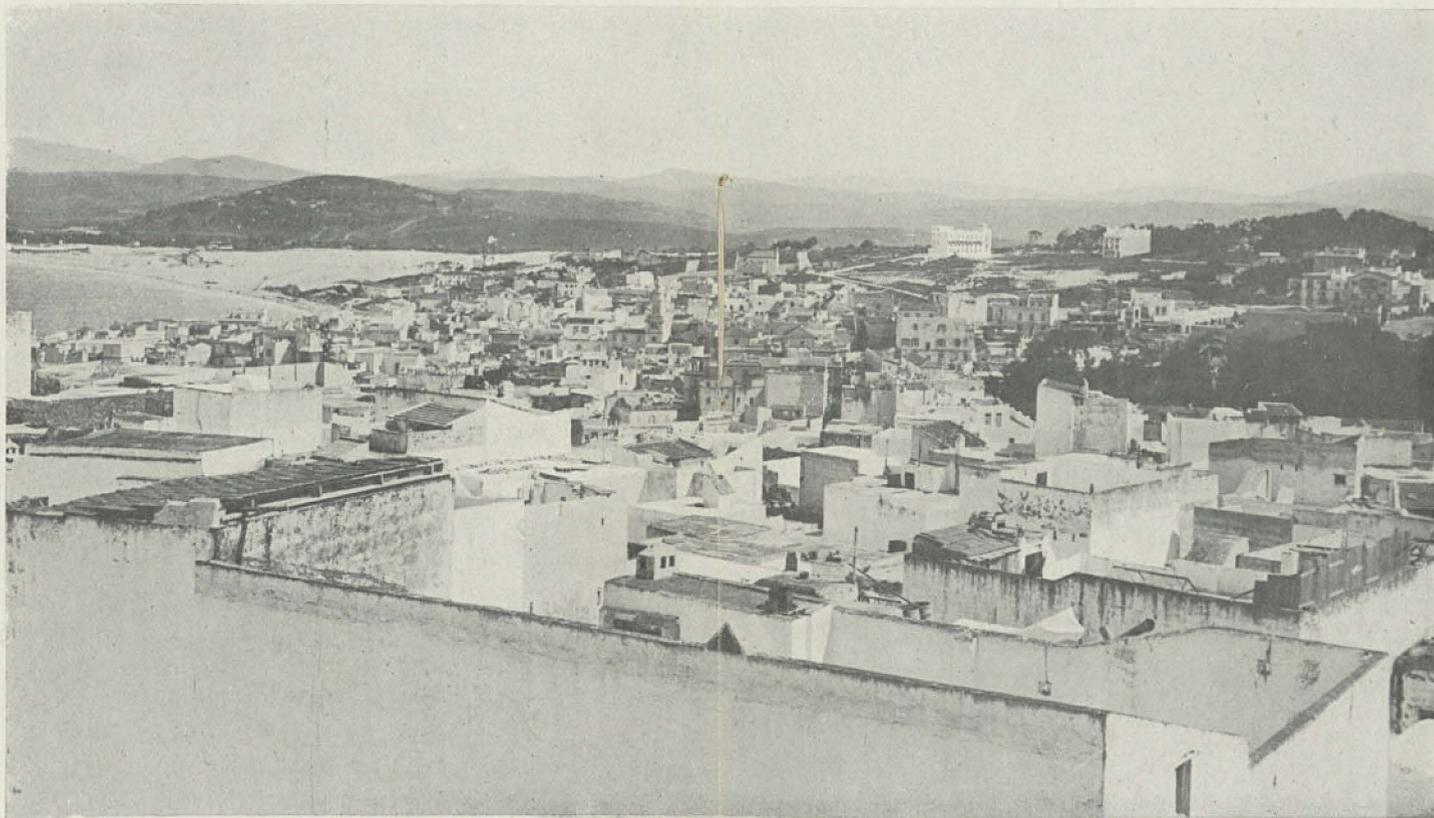
Ce que sont ses habitants,

Comment ils vivent et travaillent.

Elles atténueront peut-être un peu, entre les arrivants et le pays dans lequel ils viendront vivre, la première froideur de relations entre gens qui s'ignorent. Elles contiendront, nous l'espérons, à côté de nombreuses données exactes, d'indications pratiques, quelques idées justes, quelques avis utiles.

N'est-ce pas bien joli déjà, pour un si petit livre, alors qu'il en est quelques-uns — et de si gros — qui n'en contiennent pas autant !





Vue générale de Tanger.

Pour s'enrichir au Maroc

CHAPITRE PREMIER

Deux mots de géographie. — Un mot d'histoire.

Le Maroc est l'extrémité ouest de la bande de territoire africain que nous nommons l'Afrique du Nord et qui, allant de l'Est à l'Ouest, comprend l'Égypte, vivant sous le gouvernement nominal du Khédive, assisté par le Protectorat anglais ;

La Tripolitaine, province de l'Empire turc au moment où nous écrivons ; colonie italienne peut-être au moment où nous serons lus ;

La Tunisie, ou Régence de Tunis, gouvernée par le bey Sidi El Naceur, sous le Protectorat et le contrôle de la France.

L'Algérie enfin, colonie française, avec ses trois provinces de Constantine, d'Alger et d'Oran.

La province d'Oran est limitrophe du Maroc.

En suivant les indications de la carte jointe à ces lignes, vous voyez qu'en quittant Oran, en chemin de fer, vous atteignez Lalla-Maghnia,

point terminus actuel de la voie ferrée dans cette direction, parce que vous pouvez gagner, également en chemin de fer, un autre point du territoire marocain, situé beaucoup plus au sud : *l'Oasis de Figuig*. La voie ferrée passe à Beni-Ounif de Figuig, localité située à cinq kilomètres de l'Oasis, en territoire algérien.

Mais nous n'entreprendrons pas, pour le moment, ce long voyage (vingt heures de chemin de fer), très confortablement passées d'ailleurs.

Le Maroc s'étend, vers l'ouest, jusqu'à l'Océan Atlantique ; puis sa côte tourne brusquement vers le sud, se prolongeant jusqu'à la rade d'*Agadir*, et même au delà.

Le Maroc est beaucoup plus grand que la France. Sa superficie n'a pas encore été déterminée d'une manière scientifiquement exacte. On compte, de l'Ouest à l'Est, c'est-à-dire depuis la frontière passant entre Lalla Maghnia (Algérie) et Oudjda (Maroc) environ six cent soixante-dix kilomètres. Depuis l'extrême nord jusqu'à l'extrême sud, aux confins très mal définis, on en compte huit cent cinquante. La Tunisie et l'Algérie réunies ne dépassent pas l'étendue du Maroc.

Pour rendre hommage à la science, disons que le Maroc est compris entre le 28° et le 36° degré de latitude Nord, et les 4° et 14° de longitude Ouest.

Ne soyons pas plus scientifique et jetons, à vol d'aéroplane, un coup d'œil sur ce joli morceau de terrain.

Au nord, en suivant la côte de la Méditerranée, nous longeons la région du Rif. *Le Rif* est un territoire dans lequel l'immigration française n'a rien à faire. D'abord, parce que cette région entre-

tient et entretiendra sans doute pendant longtemps, avec l'Espagne, établie à Melilla, des relations fâcheusement ponctuées de coups de fusil. Ensuite, parce que d'autres régions marocaines ont à notre attention des titres beaucoup plus intéressants. A gauche du Rif nous pouvons tracer de Tanger vers Fez et vers le Sud une ligne à peu près droite qui séparerait le Maroc en deux parties approximativement égales. A gauche de cette ligne sont les régions particulièrement intéressantes de la Chaouia, de la Doukkala et de ce que l'on nomme l'Empire Marocain du Sud, avec Marrakech sa capitale.

Sur les deux tiers environ de la superficie, le Maroc a le caractère d'un pays de montagne. Dans la chaîne de l'Atlas qui est la continuation de l'Atlas algérien, il y a des sommets qui atteignent 4.500 mètres et sur lesquels, par conséquent, on trouve, comme sur les Alpes, des neiges presque éternelles. Mais, dans un aussi vaste pays, les montagnes laissent aux plaines la facilité de s'étendre. C'est un fait sur lequel nous aurons à revenir lorsque nous étudierons les diverses régions au point de vue du choix dont elles peuvent être l'objet pour y séjourner et y travailler.

Le Maroc est riche en cours d'eau, beaucoup plus riche que l'Algérie.

Le bassin de la Méditerranée reçoit le principal d'entre eux, la « Moulouya », navigable jusqu'à une assez grande distance de son embouchure.

Le nom de la « Moulouya » n'est pas encore aussi connu que celui de la Seine ou celui de la Tamise. Et cependant, cette rivière a été si fré-

quemment nommée, depuis quelque temps déjà, par les journaux qu'il est intéressant de savoir que son cours s'étend sur près de 450 kilomètres. La *Moulouya* que l'on nomme aussi *Moulouia* ou *Milouaïa* ou *Moulouïa* — son état civil est un peu incertain — la Moulouya, disons-nous, reçoit de nombreux affluents. S'il désire connaître tous ces Oueds — le mot Oued, au Maroc comme en Algérie, signifie Rivière — le lecteur s'adressera aux dictionnaires ou aux ouvrages de géographie. La plupart d'entre ces cours d'eau sont, d'ailleurs, tracés sur notre carte.

Dans le bassin de l'Océan Atlantique coule le *Sebou*, à peu près aussi important que la Moulouya. C'est le fleuve qui passe près de Fez.

L'Oum-Er-R'bia, — ce joli nom signifie « Mère du Printemps », — est le fleuve de la Chaouia et de la Doukkala. C'est un de ceux dont les eaux ont le plus d'importance au point de vue de l'irrigation, en raison de la valeur agricole des terrains qu'elles traversent.

Aux dictionnaires, aux ouvrages géographiques, le soin de renseigner nos lecteurs que l'orographie intéresserait d'une manière spéciale. Notre verre est trop petit pour que tant d'eau puisse y trouver place.

Le climat ?

Voilà une question qui touche de très près au régime des eaux et qui intéresse trop vivement l'immigrant pour que nous puissions ne pas y insister un peu.

Le climat du Maroc est généralement très bon.

Il est particulièrement favorable à la race française qu'il fortifie, ainsi que cela se produit en Algérie et en Tunisie.

Un des auteurs les plus justement appréciés qui aient étudié le Maroc écrit :

« Nulle partie de la Berbérie n'est aussi abondamment arrosée que le Maroc ; la hauteur du système montagneux assure aux différents cours d'eau, dont plusieurs, tels que la Mou-louya et le Sebou sont de véritables fleuves, un débit d'eau considérable, tandis que le régime des pluies entretient un degré d'humidité permettant d'arriver aux rendements agricoles *les plus richement rémunérateurs*. Aussi peut-on surnommer le Maroc *La Normandie Africaine* (1). »

Le Nord jouit du climat méditerranéen. Ce climat est analogue à celui des côtes de l'Algérie, ce qui permet de penser que Tanger pourra se classer, à côté d'Alger, comme résidence hivernale.

La température moyenne est de 13 à 14 degrés en hiver, 17 degrés au printemps, 25 degrés en été et 18 en automne. Ce climat est plus uniforme que celui d'Alger, qui peut varier entre 4 degrés en janvier et plus de 40 degrés en août.

A l'Ouest, la température est toujours influencée par les brises de l'Atlantique.

Enfin, le Sud marocain ne connaît pas les ardeurs brûlantes de l'extrême Sud algérien.

Notre opinion personnelle, basée sur l'excellente santé que nous avons rapportée du Maroc, confirme absolument ces avantageuses constatations. Nous souhaitons que bon nombre de nos lecteurs s'expérimentent de même, et de même s'en trouvent très bien.

(1) H. P. de la Martinière, *Le Maroc*.

A grandes enjambées, comme l'Ogre chaussé des bottes de sept lieues, nous avons parcouru l'Empire Chérifien. Le moment est venu de regarder un peu les gens qui l'habitent et de rappeler, en quelques mots, le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire jusqu'à nos jours.

La population du Maroc atteindrait, d'après certains avis, 9 millions d'habitants. Ce chiffre est sujet à caution. Il n'y a, en effet, aucun recensement, même dans les villes. Ses habitants appartiennent à des races diverses et se répartissent à peu près comme il suit : Les *Berbères* (6.000.000) sont semblables aux Berbères d'Algérie. Vigoureux et travailleurs, amis de l'indépendance, ce qui, n'en déplaît aux colonisateurs, est une grande qualité morale. Ils habitent la partie montagneuse. Les uns sont bruns, les autres sont blonds. Les *Maures* (1.200.000) habitent principalement les villes, constituent le monde de la bourgeoisie, des fonctionnaires. Les *Arabes* (1.000.000) sont pasteurs nomades. Les *Juifs* (200.000). Les *Nègres* (150.000) sont originaires du Soudan. Enfin les *Européens* (15.000). La plupart sont Espagnols. Viennent ensuite les Français et les Anglais.

Il va sans dire que ce dernier chiffre ne s'applique qu'à la population civile et qu'il n'a aucun rapport avec les corps d'occupation.

L'histoire a du bon, beaucoup de bon, mais il n'en faut pas abuser. Nous n'en dirons donc qu'un mot.

Saviez-vous que ce fut au Maroc, dans une île nommée Perégil, que la nymphe Calypso avait tenté de retenir Ulysse. Cela a peu d'importance au point de vue qui nous occupe.

C'est un détail amusant en passant.

Nous ne nous occuperons pas davantage des Carthaginois qui vinrent, hardis navigateurs, en suivant la côte depuis la Tunisie, leur pays, jusqu'au Maroc, fonder des Comptoirs. Les Romains leur succédèrent, puis les Vandales, au nom dramatiquement célèbre, les Wisigoths, enfin les Musulmans.

Reposons-nous une minute !

Pendant ce temps-là, les Maures, venus du Maroc, auront conquis la plus grande partie de l'Espagne, puis auront été refoulés. Enfin nous arrivons au règne de Mouley-Ismaël, le Louis XIV du Maroc, qui fit, d'ailleurs sans succès, demander au Louis XIV de France la main de la princesse de Conti, fille de Mlle de La Vallière.

Entre 1757 et 1789, sous Sidi Mohamed, fut signé le premier Traité entre la France et le Maroc.

Pendant toute la période de la Révolution française et de l'Empire, on peut dire qu'aucune relation n'exista entre l'Europe et les États Barbaresques. N'était le malencontreux ou heureux coup d'éventail dont le Bey d'Alger, en 1830, frappa le Consul de France et qui fut l'origine de la conquête de l'Algérie, qui sait à quel moment la puissance française se serait étendue sur l'Afrique du Nord ? Le bruit du débarquement des Français et de la conquête des Beylicats algériens mit longtemps à s'accréditer au Maroc.

Le Gouvernement chérifien ne se rendait assurément pas compte de notre puissance lorsqu'en 1845 Moulay-Abderrahman donna, contre la France, désormais maîtresse de l'Algérie, son appui à l'Emir Abd-El-Kader. Le maréchal Bu-

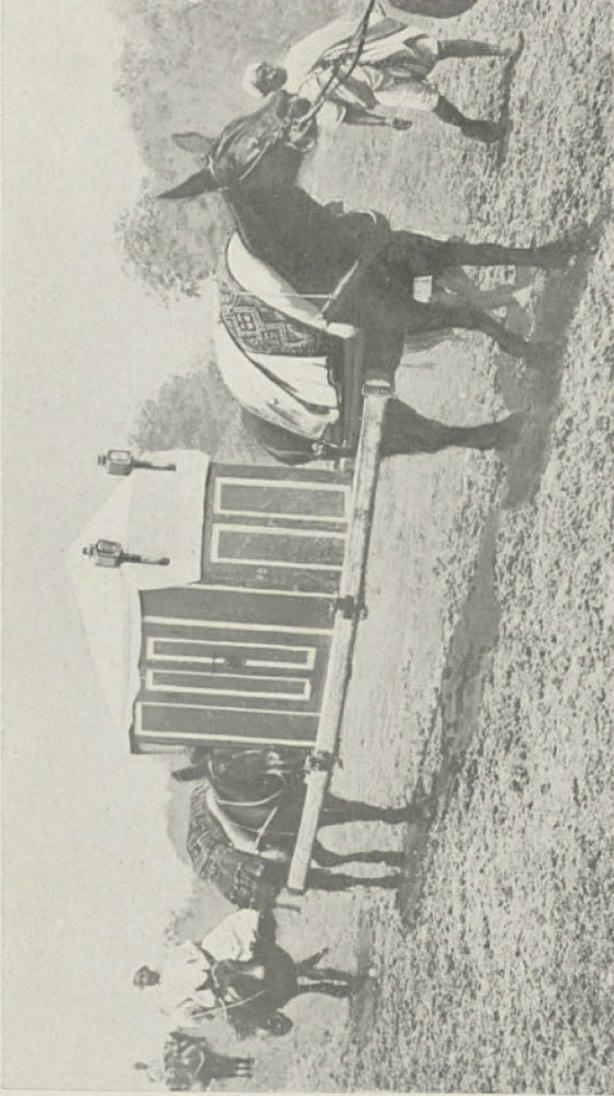
geaud battait, à Isly, l'armée marocaine composée principalement de quarante mille cavaliers, tandis que l'escadre commandée par le prince de Joinville, bombardait Tanger, puis Mogador. Moulay-Abderrahman signa le traité de la Tafna.

Un souvenir à Moulay-Abd-El-Aziz et nous arriverons à Moulay-Hafid, qu'en raison des bizarreries de la politique nous avons tacitement combattu lorsqu'il s'est élevé au trône et dont nous sommes devenus les protecteurs attitrés.

Cette protection ne lui a sans doute pas paru d'un charme irrésistible, puisqu'il a quitté le pouvoir et aussi, momentanément, le Maroc, pour venir faire une saison à Vichy et des randonnées en automobile. Il est vrai que l'automobile rapproche les distances.

Maintenant nous savons du Maroc tout ce qu'il n'est guère permis d'en ignorer. Nous allons tâcher d'en apprendre quelques-unes des choses qu'il est réellement utile d'en savoir.





Comment voyage au Maroc les femmes d'un Caïd.

MAROC
COMMERCE

CHAPITRE II

Comment l'on gagne le Maroc. — La navigation sur les côtes. — Les services postaux télégraphiques et téléphoniques. — La circulation dans l'intérieur. — Les frais de voyages. — En suivant les pistes.

De France au Maroc il existe trois voies d'accès.

Si nous supposons Paris comme point de départ, nous nous dirigeons :

1° Soit par Marseille, d'où nous gagnerons Tanger par mer ;

2° Soit par l'Algérie, en faisant la traversée de Marseille à Oran et, depuis Oran, en gagnant l'Amalat d'Oudjda ;

3° Soit en traversant l'Espagne et en s'embarquant à Gibraltar pour Tanger. Ce service, organisé avec un soin tout particulier, sur l'initiative de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, avec le concours des Chemins de fer espagnols, est le plus rapide. En effet, le trajet peut s'effectuer, depuis Paris jusqu'à Tanger, en 53 heures.

C'est l'itinéraire des touristes, puisqu'il permet, en interrompant la marche, de visiter plusieurs villes d'Espagne. C'est également l'itinéraire des

gens d'affaires pressés et pour lesquels la dépense du transport n'est pas un élément d'importance.

Nous donnons l'indication de la marche de toutes les Compagnies de Chemins de fer et de Navigation qui conduisent au Maroc. Ce document est assez détaillé pour que ce petit livre serve de Guide de route vers l'Empire Chérifien.

Relations rapides entre la France et le Maroc via Espagne.

Service des chemins de fer et des paquebots

ALLER

Pour voyageurs en 1^{re} classe :

Départ de Paris, par le Sud-Express, le lundi, midi 16.

Arrivée à Madrid (Norte), le mardi, 2 h. 1/2.

Départ de Madrid (Atocha), le mardi, 8 h. 20 soir.

Arrivée à Algésiras (Port), le mercredi, 2 h. soir.

Départ pour Tanger, le mercredi, 3 h. soir.

Arrivée à Tanger, le mercredi, 6 h. soir.

RETOUR

Départ de Tanger, le jeudi, à 11 h. matin.

Arrivée à Algésiras, le jeudi, à 1 h. 30 soir.

Départ d'Algésiras, le jeudi, à 3 h. 5 soir.

Arrivée à Madrid, le vendredi, à 8 h. matin.

Départ de Madrid, le vendredi, à 8 h. soir.
Arrivée à Paris, le samedi, à 9 h. 35 soir.

PRIX

Trajet simple, 1^{re} classe, Paris - Tanger,
271 fr. 85.

Aller et retour, 33 jours, 404 fr. 65.

Supplément pour le Sud-Express, 56 fr. 20.

Wagon-lit, Madrid-Algésiras, 34 fr. 30.

Les voyageurs ne désirant pas prendre le Sud-Express pourront partir de Paris, chaque jour, par le rapide (1^{re} et 2^e classes), 7 h. 38 soir.

Arrivée à Madrid, le lendemain, à 11 h. 28 soir.

Paris-Tanger par Marseille

Billets simples donnant 15 jours pour accomplir le trajet.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE PAQUET

1^{re} classe, 197 fr. ; 2^e classe, 136 fr.

PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DE
NAVIGATION MIXTE

1^{re} classe, 197 fr. ; 2^e classe, 136 fr. ; 3^e classe,
95 fr.

L'enregistrement des bagages est direct de la gare du départ à Tanger. La délivrance des billets se fait à Paris, dans les bureaux de l'*Office du Maroc*, 56, rue de la Boétie, aussi bien pour les

paquebots de la Compagnie de Navigation mixte que pour les paquebots de la Compagnie Paquet.

Les prix comprennent la nourriture à bord des paquebots.

Services maritimes

COMPAGNIES FRANÇAISES

Toutes les Compagnies françaises assurant les services maritimes vers le MAROC sont représentées à Paris par l'*Office du Maroc*, 56, rue de la Boétie, où il convient de s'adresser exclusivement pour les passages.

En raison des exigences des transports militaires qui nécessitent souvent l'emploi de bâtiments entiers et aussi de l'augmentation incessante du nombre des passagers civils, nous donnons à ceux de nos lecteurs qui désireraient se rendre au Maroc l'avis pratique de retenir leurs passages environ un mois d'avance.

COMPAGNIE PAQUET

Départ de Marseille

Services réguliers entre Marseille, Tanger et Casablanca, les 1^{er} et 16 de chaque mois.

Marseille, départ les 1^{er} et 16, à 10 h. du matin.
 Tanger, arrivée les 4 et 19, au matin.
 Tanger, départ les 4 et 19 dans l'après-midi.
 Casablanca, arrivée les 5 et 20, au matin.
Retour : Casablanca, les 9 et 24.
 Tanger, les 10 et 25, après-midi.
 Marseille, les 13 et 28, au matin.

PRIX DES PASSAGES

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Marseille-Tanger.	100	70	30
Marseille-Casablanca ..	140	100	50

Départ d'Oran

Les 1^{er}, 9, 16 et 24 de chaque mois, 8 h. matin.
 Tanger, les lendemains, 10 h. matin.
Retour : Tanger, les 5, 13, 20 et 28, 3 h. soir.
 Oran, les lendemains, 3 h. soir.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Départ de Marseille pour Tanger, via Oran et les ports de la Côte, le mercredi, 6 heures soir.
 Arrivée à Tanger, le mercredi suivant, à 7 heures matin.

Prix : 1^{re} cl., 130 fr. ; 2^e cl., 93 fr. ; 3^e cl., 51 fr.

Départ d'Oran pour Tanger (alternativement : via Béni-Saf, Nemours, Mélélla, Tétuan et Gibraltar ou via Nemours, Mélélla et Malaga), le samedi à minuit.

Arrivée à Tanger, le mercredi suivant, à 7 heures matin.

Prix : 1^{re} cl., 80 fr. 75 ; 2^e cl., 60 fr. 75 ; 3^e cl., 35 fr. 75.

Billets d'aller et retour, valables trois mois, comportant 10 0/0 de réduction.

Billets directs « Paris-Tanger », validité quinze jours.

Prix : 1^{re} cl., 201 fr. ; 2^e cl., 138 fr. ; 3^e cl., 93 fr.

Les prix de passage comprennent les frais de nourriture.

Bureau spécial des passages, à Paris, 9, rue de Rome.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Départ de Nantes, Saint-Nazaire, Bordeaux

Nantes : Le 1^{er} de chaque mois pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Tanger, Gibraltar.

Nantes : Le 1^{er} de chaque mois pour Bordeaux, Casablanca, Saffi, Mogador et retour par les mêmes escales.

Nantes : Le 16 de chaque mois pour Bordeaux, Melilla.

TARIF

Nantes à Tanger, 1^{re} cl., 85 fr. ; 2^e cl., 45 fr.

Bordeaux à Tanger, 1^{re} cl., 70 fr. ; 2^e cl., 35 fr.

Les prix ci-dessus ne comprennent pas la nourriture tarifée à 5 francs par jour.

Nantes à Casablanca, 1^{re} cl., 150 fr. ; 2^e cl., 122 fr.

Nantes à Mogador, 1^{re} cl., 175 fr. ; 2^e cl., 130 fr.

Bordeaux à Casablanca, 1^{re} cl., 125 fr. ; 2^e cl., 90 fr.

Bordeaux à Saffi, 1^{re} cl., 140 fr. ; 2^e cl., 102 fr.

Bordeaux à Mogador, 1^{re} cl., 150 fr. ; 2^e cl., 110 fr.

COMPAGNIES ETRANGERES

COMPAGNIES HOLLANDAISES

Rotterdam Lloyd

Départ de Marseille par les paquebots venant des Indes néerlandaises pour Tanger.

Prix : 1^{re} cl., 125 fr. ; 2^e cl., 75 fr.

Aller et retour valables un an, 1^{re} cl., 210 fr. ; 2^e cl., 125 fr.

Départ de Lisbonne pour Tanger, tous les 15 jours, les samedis ; Tanger, les dimanches.

Compagnie Nederland

Départ de Gênes par les paquebots venant des Indes et faisant escale à Alger.

Départ de Gênes le samedi.

Départ d'Alger le lundi.

Arrivée à Tanger le mercredi.

Retour de Tanger par les paquebots allant d'Amsterdam aux Indes, le samedi, à 6 h. soir.

Alger, arrivée, le lundi, à 8 h. matin.

Passage : 1^{re} cl., 125 fr. ; 2^e cl., 75 fr.

Aller et retour valables un an, 1^{re} cl., 210 fr. ; 2^e cl., 125 fr.

Départ d'Alger le lundi.

Prix : 1^{re} cl., 75 fr. ; 2^e cl., 50 fr.

Aller et retour valables un an, 1^{re} cl., 125 fr. ; 2^e cl., 85 fr.

Départ de Lisbonne, chaque quinzaine, le vendredi, à 4 h. du soir.

Arrivée à Tanger le samedi.

Passage : 1^{re} cl., 75 fr. ; 2^e cl., 50 fr.

COMPAGNIE ANGLAISE

Royal Mail Steam Pacquet (Cy.)

(Voyage pour touristes)

Départ de Londres en cruisers.

COMPAGNIES ESPAGNOLES

Compania Transatlantica

Départ de Barcelone par la Compagnie Transatlantique espagnole, avec escales.

Barcelone, le 2 de chaque mois.

Valence, le 3 de chaque mois.

Alicante, le 4 de chaque mois.

Cadix, le 7 de chaque mois.

Tanger, le 7 de chaque mois.

Casablanca, le 8 de chaque mois.

Mogador, le 9 de chaque mois, puis les Canaries.

Retour : Mogador, le 19 de chaque mois.

Casablanca, le 19 de chaque mois.

Tanger, le 20 de chaque mois, dans l'après-midi.

Passage : Barcelone-Tanger, 1^{re} classe, 100 fr. ;
2^e classe, 75 fr.

SERVICE ESPAGNE-MAROC

*Bland Line*Départ de Gibraltar les mardi, jeudi, samedi,
à 11 h. du matin.

Traversée en 2 h. 1/2.

Passage : 1^{re} cl., 15 pesetas ; 2^e cl., 10 pesetas.

La Bland Line exécute également un service entre Gibraltar et Melilla, Tetouan, Ceuta, Larache, Rabat, Casablanca.

Départ d'Algésiras le mercredi, à 3 h. soir (correspondance de l'express de Madrid); jeudi, vendredi, samedi, à 7 h. matin ; dimanche, à 6 h. matin.

Retour de Tanger le jeudi, à 11 h. matin, en correspondance avec l'express pour Madrid ; les mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 1 h. soir.

Passage : 1^{re} cl., 15 pesetas ; 2^e cl., 10 pesetas.

LA RODA HERMANOS

Départ de Cadix lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 7 h. matin.

Traversée en 5 heures.

Services au-delà de Tanger

COMPAGNIES FRANÇAISES

Départ de Tanger pour Casablanca, Larache, Mogador et autres ports, Compagnie Paquet. (Voir départs de Marseille.)

COMPAGNIES ETRANGERES

(Voir départs de Gibraltar.)

La Roda Hermanos

Départ de Tanger, les 9 et 24 de chaque mois,
à 10 h. soir.

Larache, les 10 et 25.

Rabat, les 11 et 26, à 8 h. soir.

Casablanca, les 12 et 27.

Mazagan, les 13 et 28.

Saffi, les 14 et 29.

Mogador, les 15 et 30, dans la nuit.

Le vapeur gagne ensuite les Canaries.

Retour de Mogador, les 8 et 23 de chaque
mois, à 8 h. soir.

Saffi, les 9 et 24.

Mazagan, les 10 et 25.

Casablanca, les 11 et 26.

Rabat, les 12 et 27.

Larache, les 13 et 28.

Arrivée à Tanger, les 14 et 29, matinée.

Nous avons publié avec autant de détails les horaires de toutes les Compagnies de Navigation qui relient la France au Maroc pour donner une idée de l'activité de la circulation des passagers et des marchandises déjà existante. On voit que, plusieurs fois par semaine, chacun des principaux ports de la côte marocaine reçoit la visite d'un et même de plusieurs paquebots, ce qui suppose et facilite un mouvement d'affaires important. Ce mouvement ne peut que s'accroître

avec les changements qui vont avoir lieu dans le régime intérieur du pays.

Au point de vue pratique, comme nous le disions au commencement de ce chapitre, les deux seules voies d'accès intéressantes sont l'Espagne, lorsque l'on désire aller directement et éviter les traversées ; autrement la traversée de Marseille-Tanger et au delà.

De plus, pour les provenances de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France, la très intéressante ligne de la Compagnie générale Transatlantique.

Nous saisissons cette occasion de déclarer que le devoir des immigrants français est d'employer avant tout les Compagnies françaises. D'une part ce devoir est assez facile à remplir, car les services des Compagnies françaises ne sont pas inférieurs aux services des Compagnies étrangères ; d'autre part, en les favorisant le plus possible, on leur permettra de réaliser les améliorations qui pourraient être désirables. Assurément le patriotisme n'exige pas que l'on prenne un mauvais bateau de préférence à un bon, mais il importe que l'on n'ait recours aux services d'une Compagnie étrangère que lorsqu'une Compagnie française ne peut être employée pour des motifs de premier ordre.

Les services Postaux — Télégraphes Téléphones

Le Maroc est riche en services postaux. Il possède une Poste marocaine, une Poste française,

une Poste allemande, une Poste espagnole, une Poste anglaise. Nous ne nous occuperons ici que de la Poste française, puisque c'est par elle que nos nationaux se trouvent reliés à la mère-patrie. Les services de la Poste française sont généralement préférés par ceux des indigènes qui écrivent et même par la grande majorité des Européens pour leurs correspondances avec les places marocaines. La Poste française possède 23 bureaux. Ces bureaux sont répartis comme il suit :

Ports et localités maritimes : 12 bureaux :

Tanger	Saffi
Tetouan	Mogador
Larache	Azemmour
Rabat	Arzila
Casablanca	Mehedia
Mazagan	Salé

Villes de l'intérieur : 11 bureaux :

Fez (Medina)	Oudjda
Fez (Mellah)	Martimprey
Marrakech (Medina)	Taourirt
Marrakech (Mellah)	Berkane
Meknès	Bou Denib
El Ksar	

TAXE DES LETTRES

Poste française. Services intérieurs France-Algérie-Tunisie-Colonies françaises et tous pays étrangers.

Même taxation que pour les lettres partant de France ou des Colonies et Protectorats.

Service intérieur du Maroc

Lettres. — Poids de 20 grammes : 10 centimes hasani; au-dessus de 20 grammes jusqu'au poids maximum de 250 grammes : 25 centimes.

Cartes postales. — Simples : 5 centimes ; avec réponse payée : 10 centimes.

Imprimés. — Jusqu'à 50 grammes : 3 centimes ; au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes : 5 centimes ; au-dessus de 100 grammes jusqu'à 250 grammes : 10 centimes ; au-dessus de 250 grammes jusqu'à 500 grammes : 25 centimes ; au-dessus de 500 grammes jusqu'à 1 kil. 350 (maximum) : 75 centimes.

Echantillons. — Jusqu'à 250 grammes : 10 centimes ; au-dessus de 250 grammes jusqu'à 350 grammes (maximum) : 25 centimes.

Papiers d'affaires. — Jusqu'à 250 grammes : 10 centimes ; de 250 à 500 grammes : 25 centimes ; de 500 grammes à 1 kilo : 35 centimes ; de 1 kil. jusqu'à 2 kil. (maximum) : 75 centimes.

Droit de recommandation

Lettres ou cartes postales : 25 centimes.

Objets divers : 10 centimes.

TÉLÉGRAMMES

Des télégrammes, par câble, fil ou télégraphie sans fil peuvent être échangés avec les localités suivantes :

Tanger	Casablanca
Oudjda	Rabat
Martimprey	Mogador
Berkane	Bou Denib

Taxe entre Tanger, Oudjda, l'Algérie, La Tu-

nisie, le mot : 15 centimes ; Tanger-France, le mot : 20 centimes ; Oudjda-Algérie-Tunisie, le mot : 10 centimes ; Oudjda-France, le mot : 15 centimes.

La télégraphie sans fil (télégraphes chérifiens) entre Tanger, Rabat, Casablanca, Mogador ; taxe de bureau à bureau, le mot : 50 centimes.

Pour communication entre la France et l'un de ces postes, le mot : 70 centimes.

Pour communications en provenance d'Algérie, de Tunisie, d'Oudjda, le mot : 65 centimes.

SERVICE DES COLIS POSTAUX

La Compagnie Paquet et la Compagnie de Navigation mixte assurent le transport des colis postaux de 3, 5 et 10 kilos, entre Marseille et les ports marocains, avec les taxes suivantes :

Colis jusqu'à 5 kilos : Taxe (y compris droit de timbre et assurance), 1 fr. 80.

De 5 à 10 kilos : Taxe (y compris droit de timbre et assurance), 2 fr. 70.

Ces colis sont limités comme volume et comme dimensions.

TÉLÉPHONE

Un service téléphonique existe à Tanger et à Oudjda. Il y a, de plus, des télégraphes et des téléphones militaires dans tous les postes militaires de l'Amalat d'Oudjda et de la Chaouïa.

LE VOYAGE AU MAROC

Le voyage au Maroc doit être considéré à deux points de vue différents. Nous venons de guider le voyageur vers Tanger.

Mais le touriste et, plus encore, l'immigrant ayant pour but les affaires, ne se bornera pas à cette ville, qui ne devra le maintien de son importance qu'à la ligne ferrée qui, plus tard, la réunira à Fez.

Nous avons vu comment de nombreux services de navigation permettent d'atteindre, au départ de Tanger, les ports de l'Océan Atlantique, tels que Larache, Rabat, Casablanca, Mogador.

Il nous reste à parler du voyage dans l'intérieur.

Actuellement la possibilité de ce voyage est presque entièrement suspendue. Lorsque l'apaisement du pays en permettra le parcours, l'amélioration des pistes, la construction des routes, le commencement des voies ferrées, modifieront les conditions de la circulation indiquées ci-après. C'est donc un état de choses transitoire, un moyen terme entre le passé et l'avenir que nous allons décrire ci-après.

Si nous en exceptons la Chaouia, qui fera l'objet d'un chapitre spécial, et dans laquelle nos soldats, faisant comme l'ont fait en Algérie leurs glorieux ancêtres, ont exécuté déjà tant de besogne ; si nous exceptons également l'Amalat d'Oudjda, dont nous parlerons aussi spécialement, il n'existe au Maroc aucune route que les voitures puissent parcourir.

Pour être strictement exact, signalons qu'une voie carrossable ou plutôt charretière relie Tetouan à la mer, sur un parcours de 14 kilomètres.

Les seuls moyens de communication sont les pistes plus ou moins praticables. Le cheval, mais plus pratiquement encore le mulet, constitue le seul agent de transport.

Nous avons groupé ci-après les quatre itinéraires les plus suivis :

1° Fez à Tanger, en huit jours, en passant par Ksar el Kebir ;

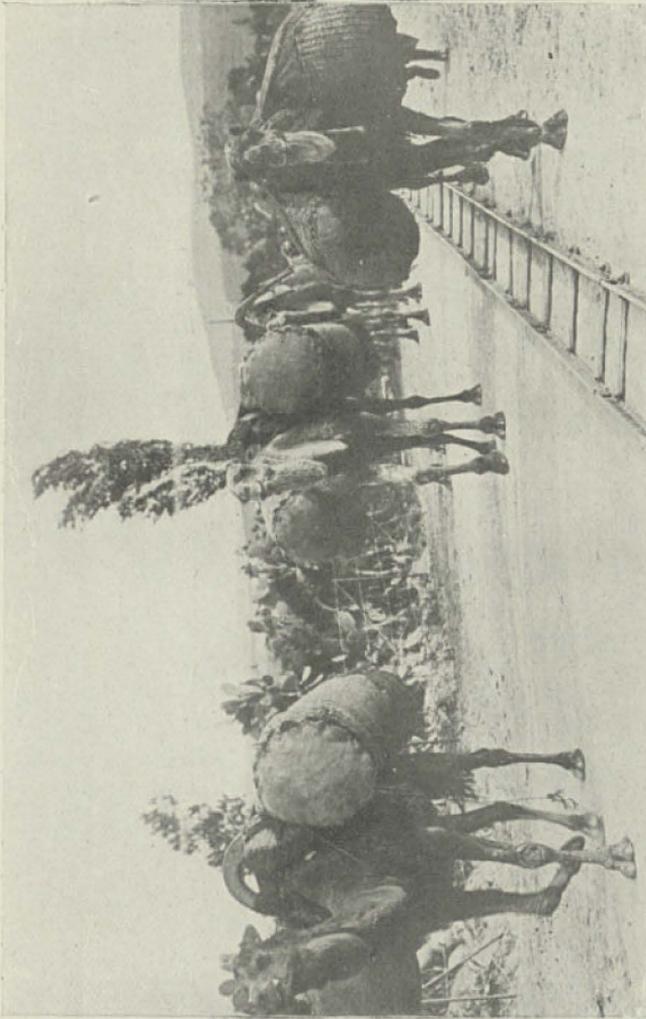
2° Au delà de Fez, Meknez, Salé, Rabat, Casablanca. Ce parcours demande sept journées. De Casablanca à Larache, par voie de mer, vingt-quatre heures. Ensuite, par terre, de Larache à Tanger, deux jours ;

3° Au départ de Casablanca, par voie de terre, vers Mazagan, Saffi et Mogador. Cette piste, que l'on peut parcourir en cinq journées, suit presque exactement les bords de l'Océan Atlantique. Comme elle ne traverse, en fait de localités intéressantes, que des villes devant lesquelles les services de navigation font des escales, il sera presque toujours préférable de prendre la voie de mer ;

4° Itinéraire allant de Mazagan à Marrakech, puis de Marrakech à Mogador. Trajet d'environ quinze jours, sans tenir compte du temps que l'on pourrait passer à Marrakech.

Voici quelques avis pratiques pour l'accomplissement de ces voyages, dans lesquels les esprits un peu aventureux trouveront assurément

COMMERCIAL
LILLE



Transport de bagages à dos de chameau de Tanger à Fez.

un grand attrait, tout au moins l'attrait de la nouveauté.

L'époque à choisir, pour voyager au Maroc, varie selon que l'on adopte la voie de mer, longeant les côtes, ou que l'on fait des parcours terrestres. Dans le premier cas, il faut choisir la saison d'été, de mai à octobre.

Dans le deuxième cas, deux périodes sont également favorables : avril à juin et septembre à octobre.

Les frais de route, pour un voyageur isolé, sont assez élevés, surtout si l'on désire voyager avec un certain confort. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante.

Dépense par jour en francs :

Location de cinq mules, y compris les gages des muletiers, leur nourriture et celle des animaux	Fr. 35
Gages d'un interprète.....	5
Gages d'un cuisinier.....	5
Nourriture du voyageur et des deux serviteurs	15
Frais d'arrêt dans les Nzala qui sont de petits caravansérails composés, le plus souvent, uniquement d'une enceinte et quelquefois de mauvais hangars.	
Frais divers.....	5
Total environ.....	Fr. 65

Deux ou trois personnes voyageant ensemble pourraient avoir une petite économie, en se partageant les frais de gages de l'interprète et du

cuisinier. Mais il sera prudent de toujours calculer son budget sur les données que nous indiquons ici.

Dans la nourriture ne sont incluses ni les eaux minérales, ni les fournitures d'épicerie qu'il convient de ne pas oublier car, sauf dans les centres d'étape les plus importants, on ne les trouverait pas en route.

Nous n'avons pas tenu compte des dépenses d'escortes qui peuvent quelquefois être nécessaires, parce que nous nous plaçons plus spécialement au point de vue du voyage de commerce et d'affaires et que, sauf de rares exceptions, ces voyages ne sortiront guère des régions dans lesquelles la sécurité sera suffisamment assurée.

Ces indications de prix n'ont trait qu'aux voyages d'affaires. Les personnes qui désireront parcourir les pistes du Maroc et séjourner dans les villes avec le confortable que comportent les voyages de touristes, confortable qu'il est d'autant plus coûteux d'assurer que le pays est plus dépourvu de ressources, devront s'attendre à des dépenses beaucoup plus élevées.

Elles varieront assurément selon le nombre des voyageurs qui se trouveront réunis. Mais il faut, en moyenne, les estimer à cent francs par personne et par jour. Pour l'organisation de tous voyages, s'adresser à l'Office du Maroc.

CHAPITRE III

Comment on vit au Maroc. — Le Gouvernement et l'Administration. — La Propriété. — Réglementation pour les achats de terrains.

Des indications que nous allons donner dans ce chapitre, beaucoup, fort exactes aujourd'hui, peuvent cesser de l'être dans un court délai. Quel sera, dans quelques années, le régime gouvernemental et administratif du pays ? On peut le prévoir sans arriver à des conclusions rigoureusement justes. Nous devons donc nous placer au point de vue de la situation actuelle et dire exactement à ceux de nos lecteurs qui auraient l'intention d'aller très prochainement au Maroc, quel est l'état du pays dans lequel ils vont vivre.

En procédant par grandes lignes, il nous faut spécifier d'abord le Régime gouvernemental. C'est une Monarchie absolue, tempérée, en quelque sorte, par un état d'insurrection presque permanent.

Depuis que le Maroc est l'objet de tant de pensées et le sujet de tant de conversations, de tant d'articles de journaux, bon nombre d'erreurs ont été accréditées, bon nombre d'inexac-

titudes sont devenues articles de foi. Il importe de dissiper les unes et de rectifier les autres.

Qu'est-ce que le *Maghzen* ?

Le *Maghzen*, c'est au Maroc ce que l'on peut appeler la classe gouvernementale. Sont « *Maghzen* » le Sultan, les Ministres, les Caïds, les Pachas, les Cadis, et ainsi de suite, en descendant jusqu'aux plus modestes fonctionnaires.

Mais le mot de *Maghzen* ne s'applique pas seulement aux hommes, comme individualités.

Il s'applique aussi aux collectivités. Sont tribus *Maghzen*, les tribus qui reconnaissent normalement l'autorité du Sultan.

Il s'applique encore au sol même, formant les territoires qu'habitent ces tribus.

On comprendra, par exemple, sous la dénomination de *Bled-Maghzen* — *Bled* veut dire : sol, territoire — toute la partie du pays sur laquelle vivent les tribus qui obéissent au Sultan, autrement dit les tribus qui payent à peu près régulièrement l'impôt. On évalue cette étendue territoriale au quart du pays.

Ces tribus soumises, dont la soumission n'est d'ailleurs pas permanente, se divisent en tribus de *Nouba*, tribus payant l'impôt, et tribus de *Guich* qui ne payent pas d'impôts, mais doivent des contingents militaires.

Par opposition au *Bled-Maghzen*, ou territoire maintenu sous l'autorité du Sultan, existe le *Bled-Siba*, territoire insoumis. Les tribus qui résident sur le *Bled-Siba* ne payent l'impôt que lorsqu'elles y sont contraintes par des expéditions militaires. Le plus souvent, presque généralement même, elles ne le payent pas du tout.

Enfin, elles vivent dans un état presque absolu d'indépendance.

Ce sont ces tribus qui ont assiégé Fez, rendant nécessaire l'intervention française et précipitant le cours des événements. Ce sont elles également qui ont attaqué de nouveau la ville depuis que le général Lyautey a pris possession de ses fonctions de Résident général, avant que M. Regnault n'ait regagné la France et que la Cour chérifienne ne se soit dirigée vers Rabat.

Enfin, certaines régions, comme la région du Figuig, sont soumises nominalemeut à l'autorité du Sultan, considéré beaucoup plus comme chef religieux « Chérif » que comme chef politique. Les Figuiens acceptent chez eux la présence d'un Pacha, représentant du Sultan et même d'une petite garnison, mais ils ne payent au gouvernement de Fez que de très minimes redevances. Leur régime politique est constitué par les « Djemas », qui sont en réalité des Assemblées municipales, dont font partie les plus riches, les plus sages parmi les anciens. Les « Djemas » administrent d'après des coutumes non écrites et généralement assez équitables. On voit que ce système a du bon ; mais il n'est guère applicable que dans les régions éloignées de Fez.

Voyons quel est le rôle rempli par chaque catégorie de fonctionnaires marocains.

Au sommet de la hiérarchie sont :

Dans les villes, les Pachas ;

Dans les provinces, les Caïds.

Pachas ou Caïds ont, comme assistants, des *Khalifa*, dont les fonctions sont les mêmes que les leurs.

Dans les Douars, sous l'autorité des Caïds,

commandent les Cheikhs, dont le rôle est assimilable à celui d'un Maire qui serait en même temps Percepteur. Dans les villes sont des chefs de quartier ou *Mokaddems*, qui sont des Cheikhs urbains.

Les villes maritimes sont administrées, au point de vue municipal, par le *Moktasseb* et par l'*Amin Mostafadh*, qui n'ont qu'une ingérence toute locale.

Ce qui précède s'entend de l'administration marocaine pour les Marocains.

Nous le mentionnons à titre indicatif. Mais nous nous hâtons de nous placer au point de vue pratique pour les Européens.

A l'heure actuelle, le Maroc est encore un pays de « Capitulations », comme l'étaient autrefois tous les pays orientaux, la Tunisie entre autres.

Les *Capitulations* sont les Règlements, la Législation, applicables, dans ces pays, aux Européens dans leurs rapports avec les autres Européens et avec les indigènes. En un mot, c'est, relativement à la législation qui régit les indigènes, une législation d'exception.

Les « Capitulations » sont appliquées par les Consuls et, sous l'autorité des Consuls, par les Vice-Consuls et Agents consulaires.

A Tanger, à Fez, à Casablanca, à Mogador, à Oudjda, les affaires dans lesquelles sont en cause exclusivement des Européens sont tranchées par des Tribunaux consulaires de chacune des nationalités intéressées. Il en est de même pour les affaires dans lesquelles forment partie des Européens et des Indigènes.

Exception seulement est faite pour les affaires immobilières, parce qu'elles tiennent en quelque

sorte au sol du pays. Ces affaires sont toujours du ressort du Tribunal du Cadi, ou Juge musulman.

Tanger, qui n'est ni la Capitale, ni même l'une des Capitales du Maroc, est la résidence des Légations européennes dirigées chacune par un Ministre plénipotentiaire. Ces Légations sont en rapports avec le Gouvernement du Sultan, soit par l'intermédiaire d'un représentant du Sultan résidant à Tanger, soit directement. Chaque Légation a la haute main sur le corps consulaire de la nation qu'elle représente.

Le corps consulaire français comprend :

Consulats. — Tanger, Casablanca, Mogador, Fez.

Vice-consulats. — Larache, Marrakech, Mazagan, Rabat, Saffi, Tetouan.

Agence consulaire. — El Ksar el Kebir.

En dehors de ces villes, il n'existe plus que les autorités marocaines. On doit donc déconseiller à des émigrants français de chercher à s'établir dans les localités où le corps consulaire n'est pas représenté.

L'établissement du Protectorat français, la situation qui sera faite à l'Espagne, entraîneront certainement la modification du régime des Capitulations.

Au moment où nous écrivons, alors que le Protectorat existe plutôt par le fait militaire que dans l'ordre administratif et gouvernemental, nous pouvons cependant en concevoir les grandes lignes, par assimilation avec ce qui se passe en Tunisie, et cette indication peut déjà permettre à nos nationaux, qui projettent de s'installer au

Maroc, de se rendre compte de la situation qui leur sera faite.

Maintenant que le Protectorat français est proclamé au Maroc, le chef de la Légation française est remplacé par un Résident général de France, qui va représenter le Sultan vis-à-vis de tous les Gouvernements étrangers, le Gouvernement marocain, le *Maghzen* n'ayant plus de relations officielles directes avec aucun de ces Gouvernements. La justice sera assurée, pour les affaires n'intéressant que les indigènes, par les tribunaux musulmans. Pour les affaires n'intéressant que les Européens ou des Européens et des indigènes, elle sera rendue d'après la loi française et non plus, comme maintenant, d'après la loi du pays de chaque Consulat ayant droit de juridiction.

Il n'y aura plus que deux législations : la législation musulmane et la législation française.

En France, nul n'est censé ignorer la Loi. Combien cependant l'ignorent. La Loi musulmane, comme la Loi française, n'est pas familière à tous les profanes. Nous n'avons pas à pénétrer ici dans ses arcanes, autrement ces quelques pages ne sauraient y suffire. Il faudrait rédiger un code tout entier.

Mais il est un point sur lequel nous devons apporter quelques précisions, parce qu'il touche directement aux intérêts les plus grands de l'immigrant, du Français qui veut aller chercher au Maroc la rémunération de son travail, la récompense de ses efforts. C'est la législation sur la propriété foncière.

La propriété foncière est constatée par un titre

que l'on nomme *Aqd*. L'*Aqd* est le véritable titre de propriété.

L'*Aqd* doit mentionner à quelle origine remonte la propriété du sol auquel il s'applique.

Ses origines sont de deux sortes.

La *Moulkya*, qui signifie que la terre dont il s'agit a été, après abandon par un propriétaire précédent, ou par suite de défaut de propriétaire, remise en culture, revivifiée par celui dont elle est devenue, suivant la Loi musulmane, en raison même de ce travail, la propriété.

L'*Ittac*, qui signifie que la terre dont il s'agit à été primitivement donnée par le Sultan.

Toutes les fois qu'un changement de propriétaire s'effectue, soit par achat, soit par héritage, soit par donation, il faut que l'*Aqd* en porte mention. Ce sont des *Adoul* (notaires) qui sont chargés de la rédaction et de la mise au courant de ces actes. On voit donc que les choses se passent, à ce point de vue, à peu près de même au Maroc qu'en France.

Pour l'achat de propriétés agricoles — et c'est un point très important en ce qui a trait à l'immigration — il est à peu près impossible, sur la majeure partie des territoires exploitables, de se trouver en présence de véritables titres de propriété. Les terres sont occupées par ceux qui les détiennent en raison du droit d'occupant, sans que l'on puisse établir la certitude de la possession par des *Aqd* en forme. Cette indécision dans la réalité de la propriété n'est cependant pas un obstacle à la cession des biens. Lorsque le détenteur d'une terre par droit d'occupation veut la vendre, il fait dresser un acte de notoriété signé de deux témoins, établi par un *Adel* (notaire) :

et affirmant que le vendeur est, dès longtemps et de notoriété publique, considéré comme propriétaire de la terre ou de l'immeuble dont il s'agit.

Les Européens sont autorisés à acheter des terres, moyennant l'agrément des Pachas et l'intervention des Cadis dans les territoires occupés, c'est-à-dire dans l'Amalat d'Oudjda et dans la Chaouia.

En dehors de ces régions, l'acquisition des terres par les Européens ne saurait avoir lieu sans l'autorisation du Sultan, en suivant le principe de la Loi musulmane qui est que la terre appartient, dans l'origine, au Sultan qui la donne, qui peut la reprendre, qui peut s'opposer à toute cession. Heureusement qu'au Maroc, comme en certains autres pays, on affirme parfois le respect dû aux lois en les tournant.

Dans le cas qui nous occupe, les Européens peuvent recourir à l'intervention du Censal, courtier officiel qui possède la faculté d'acquérir les terres et de les revendre ensuite devant la juridiction consulaire de l'acheteur. C'est ce procédé qu'ont employé jusqu'à présent un certain nombre d'Européens qui ont cherché à se constituer des domaines agricoles.

Non moins que les conditions dans lesquelles s'effectuent les ventes de terrains ou d'immeubles, les conditions des baux et locations offrent, pour les nouveaux venus au Maroc, un intérêt primordial.

Dans les villes, les locations sont généralement faites au mois. Mais quelquefois également l'acte porte que la location continuera aussi longtemps que le paiement du loyer sera régu-

lièrement effectué. Cette clause peut être très préjudiciable aux propriétaires. Mais il est bon que les locataires qu'elle favorise ne se reposent pas dans une quiétude absolue, car les Tribunaux consulaires ont le droit d'intervenir et de réduire une telle location à une durée d'une à trois années.

Les immigrants qui deviennent locataires au Maroc ont également intérêt à connaître une autre disposition de la Loi musulmane, c'est la condition des biens *Habous*.

Les biens *Habous* sont en réalité les biens donnés aux Mosquées. Leur administration est dirigée par les *Nadhirs*, dont le rôle est assimilable à celui que remplissent, chez nous, les membres des Conseils de fabrique. Or, les loyers des biens *Habous* n'ont pas été augmentés depuis très longtemps, alors que ceux qui les sous-louent ne le font qu'à un prix de beaucoup supérieur. A Tanger, par exemple, certains magasins ont, comme loyer payé par l'occupant, une valeur presque cent fois supérieure à celle qui est acquittée par le titulaire. Le droit de sous-louer, toutefois, se paye par le détenteur de la location originelle et les administrateurs ou *Nadhirs* perçoivent de ce fait des sommes assez importantes. Mais ces diverses formalités ne sont pas des plus légales ; elles peuvent être sujettes à contestations et le plus prudent, pour le locataire européen, sera de ne pas louer de biens *Habous*.

Se méfier aussi des biens qui sont dévolus par une *Tenfidah* du Sultan, c'est-à-dire par un acte de donation. Le Sultan est, en effet, jusqu'à présent, libre de retirer la donation faite, de l'attri-

buer à une autre personne, ce qui entraîne la nullité des locations consenties.

Le droit primitif qui confère la faculté de louer un immeuble aux conditions originelles, des plus réduites, pour le sous-louer ensuite dans des conditions toutes autres, se nomme le *Droit de Clef*. Ce *Droit de Clef* se vend. Il est arrivé que de nouveaux venus ont cru réaliser de très bonnes opérations en achetant un *Droit de Clef*, c'est-à-dire en acquérant, moyennant une somme une fois donnée, le droit d'occuper à très bas prix un local à leur convenance, ou de le relouer avantageusement, — il advint, disons-nous, que ces nouveaux venus, mal renseignés, n'ont acquis qu'une valeur à peu près fictive, leur *Droit de Clef* ayant été contesté.

Il n'est pas sans utilité de reproduire ici les termes de l'acte en date du 7 avril 1906, dressé à la suite de la Conférence d'Algésiras.

Nous extrayons ces lignes du document diplomatique :

« Conformément au droit qui leur a été reconnu par l'Article 11 de la Convention de Madrid, les étrangers peuvent acquérir des propriétés dans toute l'étendue de l'Empire chérifien et S. M. le Sultan donnera aux autorités administratives et judiciaires les instructions nécessaires pour que l'autorisation de passer les actes ne soit pas refusée sans motif légitime. Quant aux transmissions ultérieures par actes, entre vifs ou après décès, elles continueront à s'exercer sans aucune entrave.

« Dans les ports ouverts au commerce et dans un rayon de 10 kilomètres autour de ces ports, S. M. le Sultan accorde, d'une façon générale et

sans qu'il soit nécessaire de l'obtenir spécialement pour chaque achat de propriété par les étrangers, le consentement exigé par l'Article 11 de la Convention de Madrid.

« A Ksar-el-Kebir, Arzila, Azemmour et éventuellement dans d'autres localités du littoral ou de l'intérieur, l'autorisation générale ci-dessus mentionnée est également accordée aux étrangers, mais seulement dans un rayon de 2 kilomètres autour de ces villes.

« Partout où les étrangers auront acquis des propriétés, ils pourront élever des constructions en se conformant aux règlements et usages.

« Avant d'autoriser la rédaction des actes transmissifs de propriété, le Cadi devra s'assurer, conformément à la Loi musulmane, de la régularité des titres.

« Le Makhzen désignera, dans chacune des villes et circonscriptions indiquées au présent Article, le Cadi qui sera chargé d'effectuer ces vérifications. »

Nous n'avons pas à nous étendre plus longuement sur les subtilités dont le droit musulman entoure les opérations immobilières. Nous avons voulu seulement, en énonçant les principaux cas qui pourront se produire, mettre le lecteur en garde et le porter à ne négliger aucune précaution, pour se garantir de toute surprise désagréable. Il est probable que des modifications très importantes seront apportées sous peu à cet état de choses.

Mais comme un long délai devra s'écouler encore avant que les Lois et surtout les coutumes soient modifiées dans l'Empire Chérifien, nous avons tenu à ce que les lecteurs de ces pages

rapides soient toujours avisés de se mettre en défense.

Les locations rurales donnent, elles aussi, lieu à d'assez nombreuses particularités.

La terre se loue le plus souvent d'une récolte à l'autre, soit pour une année. — Dans de nombreux cas, le loyer qui a été payé d'avance doit être annulé ou restitué si la récolte a donné de grosses déceptions, disposition qui est, on le voit, tout en faveur des locataires. Certaines réparations peuvent être faites par le locataire sans le consentement du propriétaire, en déduction des loyers. Voilà une jurisprudence que maints fermiers de Normandie et même d'autres régions trouveraient à leur guise mais dont, par contre, les propriétaires se plaindraient très probablement. La morale de La Fontaine est donc de mise au Maroc, comme dans nos pays : « On ne peut contenter tout le monde et son père ».

Pendant longtemps encore, les nouveaux arrivants se trouveront bien de noter ces particularités de la législation marocaine. Les négliger pourrait exposer à des mécomptes vraiment regrettables. Dans la limite du possible, nous avons voulu les éviter à nos lecteurs.



CHAPITRE IV

*L'arrivée au Maroc. — Les Douanes. — La monnaie.
— L'installation. — Le logement. — La nourriture.
— Le vêtement. — L'acclimatation.*

Ainsi que nous l'avons dit, l'arrivée au Maroc a lieu presque toujours par voie de mer. Par terre, on ne peut, en effet, que pénétrer dans deux régions à travers l'Algérie. L'une est l'Amalat d'Oudjda ; l'autre le Figuig. Mais, ni de l'Amalat, ni du Figuig, il n'est actuellement très facile de sortir pour pénétrer plus avant dans le territoire chérifien. Il n'y a pas d'impossibilité absolue, mais seulement d'assez grandes difficultés pratiques et surtout un manque d'intérêt, car les régions qui s'étendent entre ces *îlots* et la partie véritablement exploitable par les Européens n'offrent, à l'heure actuelle, aucune utilisation immédiate pour l'immigrant.

L'arrivée par mer est souvent, on nous permettra de le dire, un peu agitée. Il n'y a pas, à proprement parler, de ports au Maroc. Tanger même n'est pas un port dans le sens que nous attribuons en Europe à ce mot. C'est seulement une rade. Toutefois, tandis que Larache, Rabat,

Casablanca ont des barres parfois difficiles à franchir, l'accès de Tanger est, à ce point de vue, très facile. Le paquebot n'entre pas dans un bassin, à l'abri d'une jetée, pour le motif péremptoire qu'il n'y a ni jetée ni bassin, mais il peut approcher à une assez faible distance de terre et des barques ou barcasses prennent à bord les passagers, les bagages et les marchandises. Il existe un warf, sorte de jetée de bois munie d'escaliers, au pied desquels les barcasses accostent et que l'on gravit sans trop de difficultés. Ce warf, de peu d'étendue, aboutit à la terre ferme et se prolonge jusqu'à la Porte de mer. Sous les voûtes de cette porte, on fait connaissance avec la Douane marocaine.

Les douaniers marocains ne sont pas plus désagréables que maints autres douaniers. Ils le sont même infiniment moins que les douaniers espagnols. Une comparaison faite, il y a quelques années, entre la douane de Tanger et la douane de Cadix, n'était assurément pas à l'avantage de cette dernière.

Cependant, nous n'irons pas, en passant d'un extrême à l'autre, affirmer qu'aucune tracasserie n'attend le débarquant inexpérimenté. Il est avec le ciel, et même avec le Paradis d'Allah de petits accommodements auxquels on aura recours, en cas de besoin, avec discrétion.

Quelques avis pratiques éviteront bien des désagréments et bien des incertitudes.

Nos lecteurs français apprendront avec quelque intérêt que c'est dans les relations du Maroc avec la France que l'ingérence d'une puissance européenne, dans l'exercice des Douanes marocaines, s'est exercée pour la première fois.

C'était en l'an 1531 — par conséquent sous le règne de François I^{er}.

Un Traité disait que les marchands français, venant au Maroc, n'auraient à payer pour mettre leurs marchandises à terre que la dîme, autrement dit le 10 0/0 de leur valeur.

C'était donc, selon les termes employés par la législation moderne des douanes, un droit *ad valorem*.

En fixant ainsi à 10 0/0 les droits payés par les marchandises étrangères, le Traité ne les imposait qu'au même taux que les produits marocains frappés d'un droit intérieur de même valeur sous forme d'un impôt religieux nommé droit d'Achoum. Ce droit de 10 0/0 frappe toutes les marchandises, quelle qu'en soit l'origine. Il réalisait donc, depuis très longtemps, ce fameux régime de la porte ouverte dont on a tant parlé.

Depuis lors, le 24 octobre 1892, par une *Lettre chérifienne* — ainsi se nomment les ordonnances ou décrets du Sultan — cette situation a été encore améliorée pour certains produits. Il n'est pas sans intérêt pour les personnes qui se disposeraient à établir un commerce au Maroc, que les étoffes de soie, qu'il s'agisse de soie pure ou mélangée, les bijoux de tout métal, les vins et liquides, les pâtes alimentaires ne payent plus que 5 0/0.

Les tabacs ne peuvent être importés que par le port de Tanger, sous peine de confiscation.

Toutes les marchandises sont admises à l'importation, sauf les armes, le salpêtre, le soufre, le plomb, l'opium et le tabac à priser. Il existe

encore une curieuse prohibition, celle de la monnaie nationale.

Disons ici que cette monnaie se nomme la monnaie Hassani.

Voici la nomenclature des divisions monétaires marocaines :

Le *Douro*, que l'on nomme aussi *Rial*, vaut cinq pesetas Hassani, ce qui représente en francs 3,25. La pièce de cinq francs, la fameuse pièce de cinq francs, autrement dit le *Douro* marocain, est donc loin de valoir la pièce de cinq francs française. Lorsqu'il y aura des chemins de fer, et par conséquent des « cheminots » au Maroc, il faudra donc tenir compte de ce fait pour équilibrer leurs salaires.

Vient ensuite le *Nouc Douro*, ou moitié de douro.

Le *Raba Douro*, ne vaut que la moitié du *Nouc Douro*. Le *Zoudj bilioun*, que l'on nomme aussi *Guerch*, a comme valeur les $\frac{2}{5}$ ^{es} du *Raba Douro*. Enfin le *Bilioun*, mot qui a une singulière analogie avec *billon*, vaut la moitié du *Zoudj bilioun*.

A Tanger, la monnaie espagnole est généralement employée. Sur les confins de l'Algérie (Amalat d'Oudjda et Figuig), la monnaie française est de plus en plus en usage.

Nous venons de dire que la monnaie Hassani, qui est la monnaie nationale, ne peut entrer au Maroc. Le but de cette prohibition est de s'opposer à l'entrée des monnaies dont la frappe est douteuse ou même, à plus forte raison, entièrement frauduleuse. Les immigrants feront donc bien de s'assurer avec soin de la valeur des espèces qui leur seront remises. Ils ne pourront

assurément pas refuser la monnaie du pays, mais les plus grandes précautions seront bonnes à prendre et, dans tous les cas où cela sera possible, il conviendra de préférer la monnaie française. Cette indication s'applique surtout aux subdivisions du Douro, car le Douro lui-même est généralement la plus sincère des monnaies Hassani.

Fermons cette parenthèse ouverte sur la grave question des monnaies et revenons, pour en finir l'examen, dans les limites qui intéressent pratiquement nos lecteurs, à la question des Douanes.

Il existe, au Maroc, des droits d'exportation. Autrefois, les exportations constituaient des monopoles attribués à telle ou telle maison. Depuis l'année 1856, par suite d'un traité de commerce passé entre le Maroc et l'Angleterre, tous les monopoles d'exportation ont été abolis. Le commerce d'exportation est donc libre au Maroc, sous réserve du droit du Maghzen d'interdire la sortie de tel ou tel produit.

Nous n'avons pas le loisir de publier ici un tarif des douanes marocaines pour l'exportation. Disons seulement que la nomenclature de ces marchandises comprend plus de cent articles divers. Le gouvernement du Sultan a d'ailleurs tendance à restreindre de plus en plus les droits de cette catégorie — et il est certain que les marchandises seront très prochainement libérées de toutes charges de cette nature.

Les douaniers marocains se nomment des Oumanâ. Ce mot est au pluriel ; un douanier se dit « amin ». Les « douaniers » ne sont pas, comme chez nous, de véritables professionnels, passant leur vie dans l'Administration des douanes.

nes. Ce sont plutôt des personnes notables, appartenant au monde du commerce et qui ne restent guère plus de trois ans en fonctions.

Les procédés administratifs de la Douane marocaine sont assez simples. Chaque « Amin » inscrit sur une feuille volante que l'on nomme Al-Yôumyya — littéralement la feuille de journée — le relevé de ses opérations qui est certifié par l'Adel (notaire ou greffier) qui lui est adjoint.

Le produit des douanes n'est pas intégralement remis aux mains du Sultan. Il est d'abord affecté, jusqu'à concurrence de 60 0/0, au service de l'Emprunt de 1904 et de l'Emprunt de 1910. Les fonds que représente ce lourd pourcentage sont remis à la Caisse de l'Emprunt. Seuls les 40 0/0 complémentaires sont tenus, par cette Administration, à la disposition du Sultan. Le Maroc n'est pas le seul pays à avoir mangé son blé en herbe d'autant mieux que les fonds empruntés n'ont assurément pas été consacrés à créer des instruments de travail, des sources de produits.

Installation. — Logement

Ce que nous avons dit du régime des baux et locations suffit à faire comprendre qu'on éprouve une certaine difficulté à se loger, à s'installer sûrement dans les villes marocaines. Cette difficulté, toutefois, ne saurait être exagérée.

A Tanger et à Casablanca, qui resteront longtemps, sinon toujours, les points d'accès principaux, l'immigrant devra commencer par assurer son hospitalisation à l'hôtel. Ce n'est que sur

place, en effet, qu'il lui sera possible de rechercher utilement un domicile plus stable.

Les villes dans lesquelles il existe actuellement des hôtels ou des auberges sont :

Tanger.	Taourirt.
Casablanca.	Mogador.
Larache.	Melilla.
Mazagan.	Marrakech.
Rabat.	Ceuta.
Saffi.	Tetouan.
Oudjda.	El Aïoun.
Berkane.	Martimprey.

On remarquera que dans les deux villes impériales, Fez et Meknés, il n'existe pas d'hôtel. Avant de trouver un gîte, les nouveaux venus dont l'arrivée n'a pas été préparée doivent camper comme ils l'ont fait au cours de leur voyage.

Il est bien entendu que, sauf à Tanger, qui compte une ou deux maisons de bon ordre, les hôtels au Maroc ne sont pas encore en mesure de donner satisfaction aux touristes très exigeants.

Comme nous nous plaçons surtout au point de vue de l'Européen qui vient pour habiter, pour travailler, il n'est pas sans intérêt de consacrer quelques lignes au prix des loyers. Au Maroc comme ailleurs, l'économie est un des principaux éléments de la fortune. Il faut donc établir avec soin son budget à l'avance. En facilitant cette tâche, ce petit livre justifiera sa modeste prétention d'être utile.

Dans les deux principaux hôtels de Tanger, le prix de la journée est d'environ 12 francs, c'est-

à-dire qu'il égale le prix des hôtels courants, d'une tenue convenable, en Europe.

Soit à Tanger, ces deux hôtels mis à part, soit dans les autres ports, la journée d'hôtel varie entre 8 et 10 francs, en bénéficiant du confortable relatif que chaque maison peut assurer.

Les locations atteignent un taux assez élevé, précisément en raison du petit nombre des immeubles et locaux et de l'augmentation continue des demandes.

Prix à Tanger :

Une villa importante, 350 francs par mois ;

Une petite maison ou un grand appartement, 150 à 175 francs par mois ;

Un petit appartement, 75 à 100 francs par mois ;

Une chambre meublée, 50 francs par mois.

Une personne seule, de prétentions modestes, aura tout avantage à rechercher une pension. Des maisons meublées, tenues par des Espagnols, ce qui équivaut malheureusement à dire qu'elles sont souvent fort mal tenues, assurent des pensions au prix de 90 pesetas.

D'une façon générale, on doit estimer qu'en dehors de Tanger, dans les ports, des locations analogues atteignent un peu plus des deux tiers des prix ci-dessus, en ce sens que les loyers se payent en piastres Hassani ; d'autre part, il faut noter que les facilités de logement y sont encore beaucoup plus restreintes et que l'on peut être exposé à ne trouver, même à prix d'argent, que des installations inférieures à ce que l'on pourrait désirer.

Mais nos lecteurs iront au Maroc avec la pensée d'y faire fortune. Pendant que cette for-

tune s'édifiera — il y faut bien entendu un peu de temps et quelque peine — les conditions matérielles deviendront meilleures et l'argent gagné trouvera le moyen de s'employer sous une forme plus agréable.

La cuisine. — Grosse question. En lui consacrant un paragraphe, nous avons voulu donner à nos lectrices la preuve que nous n'oublions pas les graves intérêts dont elles ont la charge. Ces intérêts-là, d'ailleurs, savent se rappeler impérieusement au souvenir de ceux qui seraient tentés de les oublier un instant.

Faisons un tour au marché.

Le boulanger est assez exigeant.

A Tanger, en effet, la demi-livre coûte 0,25 Hassani, ce qui équivaut à environ seize centimes et demi.

Le boucher a des prétentions proportionnellement moindres, car la viande de bœuf vaut, en monnaie espagnole, 1 peseta 1/2 le kilo. La monnaie espagnole est, relativement à la monnaie française, au change moyen de 108 0/0. Le mouton est plus cher. On le cote 1,50 le demi-kilo.

Le beurre d'importation coûte 2 pesetas 25 la livre.

Les œufs, la douzaine, 1 peseta.

La volaille (poulets) se vend à la pièce, comme il se fait généralement en nos pays. Elle est souvent mal nourrie et, bien entendue, jamais engraisée. Un poulet moyen, ce qui ne veut pas dire un joli poulet, coûte 2 pesetas.

Les légumes varient aux environs du prix de 0,60 peseta espagnole le kilo.

Le poisson, vendu à la pièce, atteint 1 peseta 50

pour les beaux morceaux. Les espèces courantes, de dimensions médiocres, ne dépassent pas 0,25 peseta.

Le vin, entièrement d'importation, bien que la vigne pousse au Maroc est, pour les sortes ordinaires, assez bon marché, soit à 0,40 peseta le litre. Le lait coûte 0,50 peseta ; plus cher qu'en France, par conséquent. Le sucre vaut 0,55 peseta espagnole le kilo. La pomme de terre vaut 0,25 peseta le kilo.

Si, quittant Tanger, nous faisons notre marché dans les ports ou dans l'intérieur, nous constatons des variations assez considérables.

La viande de boucherie atteint, pour le bœuf, 1,25 en pesetas Hassani, soit environ 0,82 c. en francs, le kilo. Le mouton est à 1,50 peseta Hassani.

Dans les localités de l'intérieur, les mêmes prix sont pratiqués.

Le vin ordinaire est naturellement plus cher dans les ports de l'Atlantique : Larache, Rabat, Mazagan, Casablanca, Mogador, puisque c'est un produit d'importation et qu'il doit supporter un fret plus élevé ; il en est de même dans l'intérieur, où le vin est grevé des frais de caravane. Toutefois, le prix payé dans les villes de l'intérieur n'est guère plus élevé que dans les ports, la consommation étant beaucoup moins grande, par suite de l'effectif restreint des colonies européennes. Le prix du litre est de 1 peseta Hassani, soit environ 0 fr. 66, au lieu de 0 fr. 35 payé à Tanger.

Le sucre, moins cher dans les autres ports qu'il ne l'est à Tanger, est, par contre, plus cher dans l'intérieur, en raison des frais de caravane.

Nous verrons plus loin que la production du sucre est une des industries agricoles qui présentent, au Maroc, les chances d'avenir les plus brillantes.

La volaille est plus coûteuse dans l'intérieur du pays qu'elle ne l'est dans les ports.

Le pétrole est au prix à peu près uniforme de 0 fr. 30 le litre dans tout le pays. Le charbon de bois est très sensiblement moins cher dans l'intérieur et dans les ports qu'il ne l'est à Tanger.

En comparant ces prix avec ceux qui sont pratiqués sur un grand nombre de points du territoire français, Paris, grandes villes, provinces et campagnes, on arrive à cette conclusion que la vie n'est pas, au Maroc, d'un prix plus élevé, exception faite pour les loyers.

La nourriture est, en résumé, celle à laquelle sont habitués les Français comme composition. La cuisine indigène présente, bien entendu, certaines dissemblances avec la nôtre. Mais, par contre, elle se rapproche totalement de la cuisine indigène algérienne.

Hygiène. — Vêtement. — Acclimatation. — Le climat marocain étant excellent, puisqu'il est également éloigné des extrêmes, notamment à Tanger et sur le littoral Ouest, il s'ensuit que l'acclimatation des Européens ne présente pas de difficultés sérieuses. Elle est aussi facile qu'en Tunisie, et plus facile même qu'en certains points de l'Algérie.

Assurément, dans les plaines de l'intérieur, dans la vallée du Sebou, dans la région de Fez, de Meknés, dans le triangle dont ces deux villes et Marrakech occupent les points principaux, les chaleurs de l'Été sont très grandes.

Mais ces plaines ne sont pas marécageuses ; la fertilité de leur sol en assure la salubrité.

Les vêtements qui conviennent au Maroc sont en général les mêmes que ceux en usage pour les colons d'Algérie.

Avoir des vêtements amples plutôt qu'ajustés, garantir la tête contre le soleil lorsqu'il est très ardent ; en un mot, suivre les indications que donne la nature et aussi, sans aller jusqu'au déguisement, celles que donnent les coutumes indigènes. Il faut songer que la variation de la température du jour à celle de la nuit est assez brusque. Notamment, pendant les voyages, il faut prendre, pour la nuit, toutes les précautions nécessaires, ainsi qu'il convient de faire lorsque l'on campe en Algérie, ce qui devient assez rare pour les Européens, et dans le Sud tunisien, ce qui est encore très fréquent.

Comme nous l'avons dit, la nourriture est sensiblement la même qu'en Europe, ce qui rend plus facile l'hygiène de la table. On se trouvera bien, ce qui ne s'applique pas seulement au Maroc, d'être réservé pour la consommation des boissons alcooliques. Il n'y a pas à s'en abstenir d'une manière complète, ce qui est fort exagéré, mais à n'en user qu'avec modération.

En observant ces règles générales qui n'ont rien d'excessif et dont on se trouverait bien en tous pays, l'immigrant au Maroc peut être certain de jouir d'une bonne santé, de ne pas s'anémier et de pouvoir, par conséquent, consacrer toutes ses forces à son travail qui, bien dirigé, sera certainement fructueux.

CHAPITRE V

Le travail au Maroc. — L'agriculture. — Les modes de culture. — Les produits. — La main-d'œuvre. — Un régime spécial au Maroc. — Association agricole entre Indigènes et Européens.

Nous avons dit sommairement à l'immigrant ce qu'est le Maroc, comment on y va, comment on y vit. Arrivons maintenant à l'importante question du travail.

Comment travaille-t-on au Maroc ? Comment peut-on y gagner ?

Quelles sont les chances heureuses que l'on y rencontre d'arriver à l'aisance et à la fortune ?

L'Agriculture. — Le sol marocain jouit d'une extrême fertilité. L'eau courante y est plus fréquente qu'en Algérie. Des irrigations ingénieuses et des pluies abondantes, sans être torrentielles, des pluies dont le paysan dit volontiers chez nous que « c'est de l'or qui tombe », permettent des cultures très variées. Sans prétendre à faire ici de l'agronomie, résumons en quelques mots des indications générales sur le Maroc agricole. D'après les explorateurs bien connus, tels que M. de Segonzac, M. Mouliéras, M. de Foucauld, le Riff, c'est-à-dire le nord-est du pays, présente

des exemples de grande fécondité. C'est ce que nous nommerons la *Première zone*. C'est encore la moins connue.

La *Deuxième zone*, qui s'étend parallèlement aux rivages de l'océan Atlantique, va depuis le niveau d'Arzila au nord jusqu'à Mogador au sud. C'est cette région véritablement luxuriante qui porte tour à tour, en allant du nord au sud, les noms de : le Gharb, la Chaouia, la Doukkala, l'Abda, le Sous.

L'uniformité de ces plaines, que l'on peut comparer en partie à la Beauce et en partie à la Normandie, est à peine interrompue par quelques forêts et très peu d'arbres isolés.

Avec une profondeur moyenne de 2 à 3 mètres, mais qui descend souvent jusqu'à 5 mètres, existe la « terre noire » sur une étendue d'environ 30.000 kilomètres carrés.

Dans cette zone, on récolte en abondance l'orge qui se moissonne en mai, le blé qui est mûr en juin. Dans la Doukkala sont les pâturages les plus plantureux. Les coteaux qui s'élèvent dans la région de Mazagan portent des vignes bien cultivées, soit en cep soit en treille, et dont les produits fournissent à une énorme consommation de raisins secs. Dans la Chaouia, la culture du lin, récemment introduite, donne des résultats très encourageants.

La *troisième zone* est la continuation de la deuxième, en allant vers l'intérieur. Elle commence à l'altitude d'environ 300 mètres au-dessus du niveau de la mer et s'élève progressivement, sans brusque sursaut, jusqu'à l'altitude de six cents mètres. C'est la grande plaine de Marrakech. On y trouve des enclaves fertiles, mais des vents

violents et constants exercent une influence fâcheuse. Les céréales poussent très mal, mais l'élevage y prospère. Ce n'est pas dans cette partie de l'Empire Chérifien que nous conseillerons à l'immigrant de s'implanter, aussi longtemps, du moins, que la construction des routes ne sera pas venue modifier les conditions du travail et les possibilités de colonisation.

Une *quatrième zone*, qui s'élève sur les flancs du moyen Atlas, comprend des régions forestières dans lesquelles la culture fructueuse de l'olivier ne paraît pas impossible, et qui réserveraient même très probablement l'heureuse surprise de l'existence de phosphates en gisements d'une grande importance, analogues peut-être à ceux de la Tunisie.

A grands traits, telle est la répartition des principales cultures. Mais les cultures maraîchères, les « jardins », donnent, autour des villes, dans un rayon souvent très étendu, et grâce à la très bonne répartition des eaux d'irrigation, des résultats remarquables.

Modes de culture. — Sauf dans la Chaouia, où l'influence française fait sentir chaque jour davantage ses heureuses conséquences, les modes de culture sont des plus rudimentaires. Le but du cultivateur marocain paraît être d'éviter autant que possible tout travail pénible.

Le labourage est très peu profond et exécuté à l'aide de charrues au soc de bois infiniment primitives, dans les cultures indigènes. L'indigène commence seulement à faire connaissance avec le matériel agricole, et cela dans les régions où se sont créés quelques centres de culture exploités par les Européens. On ne pratique ni

sondage, ni binage. Le récolte se fait à la faucille. Ni rouleau, ni fléau. Les animaux, marchant sur des aires, font, en attendant, le travail qui sera certainement effectué presque partout par les batteuses.

Les Produits. — Voici quelles sont, par régions agricoles, les cultures qui donnent les meilleurs rendements, ou, plus exactement, sont susceptibles de les donner, et qui méritent, à ce titre, que nous les signalions d'une manière spéciale à l'attention des immigrants français.

Régions Culturelles

Tanger, La Gharbya. — Dans les environs de Tanger, cultures maraîchères, volailles et œufs. Plus loin, élevage, fourrages, luzernes.

La Chaouia. — Toutes grandes cultures.

Arzila. — Cultures maraîchères, jardins.

Larache. — Grandes cultures, céréales, élevage du bœuf et du mouton.

Rabat. — Exploitations forestières, cultures de graines industrielles.

La Doukkala. — Grandes cultures, élevage.

Saffi. — Les céréales, les moutons.

Mogador. — Arboriculture.

Fez. — L'élevage du bœuf et du mouton et les céréales.

Marrakech. — Comme Fez.

L'agriculteur européen devra, de plus, porter son attention sur certaines cultures qui sont en-

core à peu près inconnues au Maroc, mais qui semblent assurées d'un grand avenir.

Les plus importantes sont les pommes de terre et, plus encore, les betteraves sucrières. La composition du sol, les facilités de main-d'œuvre et la certitude des débouchés par la fabrication du sucre dont la consommation, déjà très grande, est loin d'avoir atteint son niveau le plus élevé, assurent aux cultivateurs de betteraves les rendements les plus rémunérateurs. La culture des prairies doit être aussi recommandée. Le Maroc est, à cet égard, beaucoup mieux prédisposé que l'Algérie et même que la Tunisie. Bien des régions pourraient donner des fourrages verts toute l'année ; les luzernes, sans arrosage, arriveraient à produire plusieurs coupes ; d'autres portions de territoires, moins favorisées, seraient encore en mesure de produire annuellement des fourrages satisfaisants.

Les arbres fruitiers d'Europe sont assurés de réussir tous sur le sol marocain. Lorsque l'arboriculture sera certaine de trouver, dans la situation politique et dans le régime de la propriété, les conditions de stabilité et de sécurité qui lui sont tout spécialement nécessaires, en raison de la longueur du temps qu'il faut pour arriver à la période de production, il est hors de doute qu'elle deviendra largement rémunératrice.

L'élevage. — L'élevage est une science complexe ; le succès et l'insuccès sont voisins. C'est seulement à des éleveurs d'une expérience réelle que nous conseillons d'étudier dans quelles conditions ils auraient chance de tirer, au Maroc, un parti vraiment avantageux de leurs capacités.

Mulets et Anes. — Les mules de belle complexion sont l'objet de demandes constantes au Maroc. Alors qu'un cheval capable d'un très bon service peut s'obtenir pour environ 400 à 450 pesetas, de belles mules dépassent parfois la valeur de 1.500 et 1.800, et atteignent même 2.000 pesetas. La mule de selle est la monture préférée pour les voyages de l'intérieur. La mule de bât partage avec le chameau la mission de transporter les marchandises en caravane. La mule se nourrit plus facilement que le cheval. L'élevage actuel, sans soins et sans méthode, donne des produits satisfaisants. A plus forte raison en sera-t-il de même, et plus encore, lorsque les principes de la zootechnie seront judicieusement appliqués.

A côté de la mule, l'âne joue, dans la vie marocaine, un rôle des plus intéressants.

Riche ou pauvre, chaque Marocain, ou peu s'en faut, possède un âne. Dans les campagnes comme dans les villes, les ânes sont chargés de transporter presque tous les fardeaux, par suite de l'absence des routes et souvent même de tous chemins. Les besoins sont si grands que l'on importe des ânes d'Espagne. Il est donc certain qu'une production mieux réglée pourrait être avantageusement mise en pratique.

L'âne et surtout la mule ont, comme élevage, un très favorable avenir.

Le Cheval est cependant très apprécié du Marocain, mais c'est surtout un animal de parade, pour la fantasia, pour la guerre. C'est un serviteur qu'on ne peut mettre à toute besogne. Il n'a pas, pour le voyage, la robustesse de la mule. La race est semblable à celle des chevaux algériens. C'est

la race Barbe. Les chevaux sont ardents, mais se montrent plutôt inférieurs aux chevaux d'Algérie. Les Marocains ont une manière très simple de classer leurs chevaux. Ils les divisent en deux catégories : Les chevaux de la plaine. Les chevaux de la montagne.

Nous ne conseillons pas aux Européens de s'adonner à l'élevage du cheval. Ils iraient au-devant de déceptions ou ne réaliseraient que de maigres profits, bien que l'abondance du fourrage soit une bonne condition de succès.

Race bovine. — Pour les bœufs comme pour les chevaux, deux races. Le bœuf du nord et le bœuf du sud. Point de démarcation : une ligne partant de Rabat et se dirigeant, approximativement droite, vers l'intérieur. Ces animaux ressemblent au durham. Le bœuf du sud, celui des pâturages de la Chaouia et de la Doukkala, est de plus grande taille et paraît susceptible d'importantes améliorations. Le poids de 500 kilos est le poids extrême ; le poids moyen ne dépasse pas 400 kilos.

Les bœufs du sud paraissent mériter plus particulièrement l'attention et les études des éleveurs européens.

Race ovine. — Les moutons réservent d'excellents bénéfices à ceux qui s'en occuperont avec patience et avec méthode, surtout en faisant un choix judicieux entre les nombreuses variétés qui existent au Maroc.

Les moutons des environs de Tanger sont très différents de ceux que l'on voit dans la région de Rabat qui diffèrent eux-mêmes des moutons de Saffi. Les laines se divisent en trois sortes. 3

La Laine aboudia est une laine mérinos pareille à celle des moutons espagnols.

La Laine ourdigria et la *Laine beldia* sont produites par des animaux de qualité inférieure.

Race porcine. — Lorsque la population européenne augmentera dans une proportion suffisante, l'élevage du porc, dans la région de Rabat notamment, deviendra très intéressant. Mais, comme ni le Musulman, ni l'Israélite n'en consomment, la demande est encore très restreinte.

Basse-Cour. — La race galline représente à peu près seule, au Maroc, les animaux de basse-cour. Dindons, oies, canards, font défaut ou ne sont qu'en nombre infime. Cependant, tout indique qu'ils y pourraient prospérer. Le poulet, par contre, est légion. Sa production, non seulement suffit à une consommation très constante et très active, mais encore elle alimente un important mouvement d'exportation. Toutefois, la production industrielle et intensive se heurterait sans doute, au Maroc, contre les obstacles qui, souvent, en Europe, entravent son succès.

Un petit peu de statistique n'est pas à dédaigner. Disons donc, sans rien affirmer toutefois, que le Maroc contiendrait 40 millions de moutons, 11 millions de chèvres, 6 millions d'animaux de race bovine, 4 millions de mulets et d'ânes, 600.000 chevaux et 600.000 dromadaires.

Ce sont là des renseignements très approximatifs. Mais, en indiquant un cheptel aussi considérable, ils témoignent des bénéfices qui attendent l'élevage dirigé d'après les méthodes rationnelles dont les indigènes commencent, dans la Chaouia, à apprécier les avantages.

Production forestière

La principale région forestière est le Riff, c'est-à-dire le nord-est du Maroc. Les essences d'arbres forestiers et les essences d'arbres fruitiers se mélangent sans culture. On trouve le chêne, le noyer, le chêne-liège, le frêne, c'est-à-dire les bois d'Europe.

A côté du pommier, du poirier, vivent et prospèrent l'oranger, le caroubier, le mûrier. L'olivier est très fréquent.

Après le Riff, la région forestière la plus riche est celle du moyen Atlas. En dehors des parties montagneuses, il existe deux forêts de plaine dans la région de l'Atlantique.

La forêt de Larache.

La forêt de Mamora, dont une des extrémités confine à Rabat.

C'est plutôt pour mémoire que nous donnons quelques détails sur la production forestière, car elle n'offre pas d'éléments de rémunération assez rapide pour intéresser avant longtemps les travailleurs européens.

Les ressources qu'offre le pays au point de vue de la production sont indéniables. Nous avons à nous placer maintenant au point de vue de l'utilisation la plus immédiate, du rendement le plus prochain et le plus rémunérateur.

Deux questions sont à examiner ici, en entrant dans quelques détails :

C'est d'abord le régime suivant lequel les Européens s'intéressent d'une manière pratique et fructueuse aux exploitations agricoles.

Jusqu'à ces derniers temps, ce régime était uniquement celui de l'*Association*.

Il est assez curieux pour que nous en indiquions les grandes lignes et, de plus, il est certain que ce système d'association ne cédera pas partout la place, avant longtemps tout au moins, au régime de l'exploitation directe.

De l'Association agricole. — Le contrat d'association agricole doit être connu de l'Européen immigrant. En principe, c'est un acte d'association entre un Européen apportant les fonds nécessaires à l'exploitation et le travailleur indigène faisant, par son travail, fructifier l'entreprise.

Deux cas peuvent se présenter.

Dans le premier cas, l'Européen apporte tout le capital, l'apport de l'indigène se bornant à son travail.

Dans le second cas, l'indigène apporte du bétail. La proportionnalité selon laquelle se répartissent les bénéfices varie, naturellement, selon qu'il s'agit d'un cas ou de l'autre.

Lorsqu'il s'agit de la culture des céréales, les fonds fournis par l'Européen doivent être immédiatement employés en achats de semence, en achat de bœufs de labour. Le contrat fixe la superficie des terres que le cultivateur doit posséder, s'il s'agit de terres lui appartenant, ou louer dans le cas contraire.

Lorsque la récolte sera faite, l'indigène devra apporter à l'Européen sa part de bénéfice en argent ou en nature.

Le plus souvent, le partage a lieu par moitié.

On conçoit que ces contrats doivent se faire avec grand soin et qu'il faut s'entourer de toutes les précautions possibles. Assurément, ce ne sont pas les nouveaux venus qui, sauf en des cas exceptionnels, peuvent s'aventurer dans des conventions de cette nature. Le contractant indigène, toutefois, se montre généralement aussi honnête que nos fermiers et nos métayers.

L'intervention du Consul est indispensable, car il faut que l'associé indigène soit admis comme tel par le consulat du pays auquel appartient l'associé européen. C'est seulement lorsqu'elles sont appuyées sur des contrats entièrement réguliers que les réclamations formulées, s'il y a lieu, par les associés européens ont réellement chance d'aboutir.

La culture directe par les Européens mettant en valeur des terres qu'ils auront achetées et employant la main-d'œuvre indigène est assurément la forme de travail rural qui donnera, dès que les conditions sociales du pays le permettront, en assurant une sécurité complète, les meilleurs résultats.

Déjà, dans la Chaouia, des essais de constitution de domaines ont été effectués avec succès.

La main-d'œuvre indigène n'atteint pas encore des taux très élevés, bien que sa valeur augmente et qu'elle soit destinée à augmenter assez rapidement. Le Marocain du Blad Maghzen aime l'agriculture. Il la pratiquera de mieux en mieux, à mesure qu'il se sentira plus complètement protégé contre les exactions et les incertitudes d'une situation politique troublée.

Pour constituer des domaines, il conviendra d'utiliser des agents complètement au courant

non seulement de la langue, mais encore des mœurs, des coutumes spéciales à la partie du Maroc dans laquelle l'exploitation devra être créée. Ces agents ont une situation officielle. Ils se nomment les *Censaux*. Nous en avons déjà parlé.

Ce sont, en réalité, des courtiers de commerce comme nous en avons en France. Nous aurons à donner, sur leur fonctionnement, un peu plus de détails lorsque nous parlerons des usages commerciaux, de la manière dont se traitent les affaires purement commerciales.

Ce sont eux qui arriveront à négocier les achats de terre que l'on ne pourrait faire directement sans s'exposer aux risques les plus grands. Ce sont eux également qui créeront des relations de métayage ou d'association agricole qu'il semblera utile de former pour donner plus d'extension au groupement cultural dont le domaine que l'on aura pu constituer formera le centre, le noyau.

Si l'on constitue une association agricole avec un indigène qui prend alors la dénomination de Mokhalat, il conviendra de bien s'assurer de la réputation qu'a su se faire cet associé dans le douar qu'il habite, aussi bien au point de vue de son honnêteté que de sa capacité comme agriculteur. Il sera très prudent de se mettre en relations avec un fonctionnaire que l'on nomme Cheikh el Kassaba et qui est une sorte de magistrat spécialement chargé d'assurer l'observance des coutumes en matière d'agriculture.

Enfin, on devra soigneusement vérifier, et mieux encore faire vérifier soit au Consulat, soit par des Européens déjà en relations avec les indi-

gènes, la teneur du contrat d'association passé devant les Adouls.

A titre de curiosité, nous avons relevé les textes de deux de ces contrats. Le premier s'applique à une association pour la culture.

« Louange à Dieu unique.

« Le nommé un tel (ici le signalement de l'indigène) reconnaît avoir reçu du commerçant X..., de telle ville... paires de bœufs de labour (suit le signalement des bœufs) avec la quantité de semences pour semer en blé, orges, fèves, etc., et, suivant le cas, en maïs. Le nommé un tel s'engage à soigner et à entretenir ces bœufs et à fournir la terre nécessaire au labour. Le commerçant X... déclare connaître le nommé un tel et accepter les garanties qu'il présente. La part du nommé un tel sera le cinquième de la récolte. »

Voici maintenant le modèle d'un Acte s'appliquant à l'élevage de bestiaux.

« Louange à Dieu unique.

« Le nommé un tel (ici le signalement de l'indigène) reconnaît avoir reçu du commerçant X..., de tel endroit, tant de têtes de bœufs, de veaux, de génisses ou de vaches dont la valeur totale est de tant. Il s'engage à les faire paître et à les garder, et, pour prix de sa peine, aura le tiers du bénéfice net lors de la vente. Le commerçant X... déclare connaître le nommé un tel et considère comme bonnes les garanties qu'il présente. »

Jusqu'à présent, les Européens qui s'intéressaient aux opérations agricoles n'étaient, en réalité, que de simples banquiers. Un certain nombre d'entre eux ne faisaient même d'autres

opérations que de trafiquer de la protection que le fait d'être associés avec des Européens, d'avoir des intérêts communs avec des Européens, confère au Mokhalat.

Avec l'ère nouvelle dans laquelle le Maroc va entrer, cette situation, déjà très modifiée, se transformera complètement.

L'Européen associé prendra part aux travaux de ses Mokhalats. Avec eux, il suivra les marchés, se rendant compte par lui-même du mouvement des affaires.

Devenant membre actif de l'association, il stimulera d'autant mieux le zèle de ses partenaires et acquérera bientôt les connaissances pratiques qui lui sont indispensables pour assurer sa situation sur des données solides.

Dans ces associations agricoles, quel est le degré de garantie qu'offre l'honorabilité de l'Indigène ? Nous répondrons à cette question par une autre question.

Quelles sont les garanties qu'offre, en France, le métayage ?

Il est partout des coquins, comme partout d'honnêtes gens. Le paysan marocain, tient souvent du paysan auvergnat. Il est âpre au gain, mais il n'est pas sans avoir souvent des notions très exactes du tien et du mien.

En fin de compte, il est certain qu'au Maroc, comme ailleurs, il faut, c'est le cas de le dire, veiller à son grain.



CHAPITRE VI

L'industrie. — Les industries indigènes. — Les industries importées. — Les industries naturelles : Mines, Salines, Sources minérales, Pêcheries.

L'industrie, au Maroc, est restée, jusqu'à ces derniers temps, très rudimentaire. Comme dans les pays de civilisation analogue, les travaux de l'agriculture ont devancé les travaux réellement industriels.

Les industries indigènes répondent aux besoins de la consommation locale dont elles satisfont les goûts. Il ne faut pas songer, par exemple, à importer au Maroc, pour les Marocains, des vêtements confectionnés. Le Maroc, au contraire, exporte vers les autres pays musulmans des Haïcs, des Fez, ainsi nommés du nom de la ville où se trouve réuni le plus grand nombre de fabricants, et aussi certaines chaussures.

Les objets mobiliers d'usage courant, tels que poteries, chaudronnerie, se fabriquent très bien au Maroc. La main-d'œuvre est très bon marché et c'est à peine si les produits allemands, de qualité généralement déplorable, peuvent concu-

rencher, comme prix, les objets fabriqués par l'artisan marocain qui ont, de plus, la supériorité de mieux s'adapter aux goûts du consommateur.

Nous sommes en mesure d'indiquer, pour les principaux centres, les industries importées.

Ces renseignements, que nous avons contrôlés avec grand soin, sont, en effet, indispensables aux immigrants. L'existence d'une industrie peut, quelquefois, engager à en créer une autre complémentaire, ou en contre-indiquer, au contraire, l'établissement.

Tanger

Il existe à Tanger des entreprises de construction qui paraissent assez prospères.

Un réseau téléphonique urbain qui est une entreprise espagnole;

Plusieurs imprimeries;

Des fabriques d'eaux gazeuses;

Une minoterie et fabrique de pâtes alimentaires importante;

Une tannerie;

Une usine d'éclairage électrique;

Des moulins mécaniques.

Casablanca

La région comprend:

Des moulins d'une certaine importance;

Une fabrique de glace;
Des minoteries;
Une imprimerie;
Une fabrique d'eaux gazeuses;
Plusieurs entreprises de constructions.

Maroc oriental. - Amalat d'Oudjda

Industrie embryonnaire. Quelques moulins à Oudjda, Berkane, El Aioun, sur les confins algéro-marocains.

Possessions Espagnoles

A Melilla et à Ceuta, des sécheries de poissons;
Des briqueteries;
Usines d'éclairage électrique;
Imprimeries.

Ces dernières indications ne sont données qu'à titre documentaire. Aucun Français n'a intérêt à s'établir au Maroc dans la partie appartenant à l'Espagne ou venant à être comprise dans la sphère d'influence espagnole. Ce serait aller au-devant de tous les ennuis que peut causer une Administration tracassière.

En dehors de ces divers établissements, qui ne sont ni très nombreux, ni d'une très grande importance encore, on peut dire que l'industrie est à créer au Maroc. C'est d'ailleurs ce qui rend ce pays si intéressant pour les nouveaux venus.

Les Rapports consulaires, notamment ceux des Consuls de Casablanca, Mazagan, sont souvent instructifs à cet égard. L' « Office du Maroc »

possède ces documents et se fait un plaisir de tenir les conseils qu'ils peuvent contenir à la disposition de nos lecteurs.

INDUSTRIES NATURELLES

Mines - Salines - Sources minérales Pêcheries

L'industrie minière est assurément une de celles qui réservent, au Maroc, le plus brillant avenir à ceux qui seront favorisés par des chances heureuses et soutenus par beaucoup de persévérance.

L'existence de gisements puissants de divers métaux paraît hors de doute. Mais la période d'exploitation n'est pas arrivée encore. Les prospecteurs n'en sont qu'à la période des recherches. Nous ne pouvons donc donner que des indications d'ordre général.

L'Or, qui n'est certes pas le plus précieux des métaux, a été découvert dans les rivières du Sous.

Il y en aurait beaucoup dans le Riff, autrement dit au nord du pays.

L'Argent a été signalé dans les environs de Tetouan.

Le Cuivre est certainement abondant dans le Sous, au sud de Marrakech.

Le Plomb existe aux environs de Tetouan.

L'Antimoine paraît être une des richesses minérales du pays.

Le Fer se trouve en abondance dans l'Atlas. Il est, avec le cuivre, le métal dont l'exploitation donnera, sans contredit, les résultats les plus fructueux.

Le Soufre est exploité dans les environs de Marrakech ; il est employé à la fabrication de la poudre.

Le Plâtre est fréquent. Il trouve son emploi dans les constructions des villes de l'intérieur. Dans les ports, on emploie de préférence des plâtres européens.

Le Riff possède des cristaux de roche et quelques pierres précieuses.

Existe-t-il de la houille entre Tanger, Tetouan et Ceuta ? En existe-t-il dans l'Atlas ? Des personnes compétentes et autorisées l'affirment.

Jusqu'à présent, il n'y a pas au Maroc de législation minière.

Le Sultan autorisait ou n'autorisait pas les fouilles, les prospections. Il lui arrivait même, sans motif apparent autre que son bon plaisir, de retirer les autorisations une fois données.

Les personnes qui s'intéressent aux exploitations minières ne doivent engager aucune opération d'essai avant que ne soit établie cette législation qui sera certainement l'une des premières manifestations du régime nouveau.

Les Salines

Le Sous est riche en gisements de sel gemme assez abondants pour qu'on puisse extraire des

dalles d'environ un mètre carré sur une épaisseur de 15 centimètres.

Aux confins de la Mauritanie soumise à la France, existent des lagunes d'une très vaste étendue et qui, malgré l'exploitation qui en est faite, se renouvellent par les apports des eaux de pluie saturées de chlorures et de nitrates.

Des écrivains techniciens, Mouliéras : « Le Maroc inconnu », et Bernard : « Les Productions, l'Agriculture et l'Industrie au Maroc », constatent que le sel gemme existe au Nord et au Nord-Ouest de Fez et que, sur les bords de la Méditerranée, des marais salants peuvent arriver à une production très abondante.

Sources minérales

De nombreuses sources minérales coulent au Maroc. La plus célèbre d'entre elles est celle de Mouley Yacoub, entre Fez et Meknès. Elle était connue des Romains, qui la nommèrent Aqua Dania. Elle pourrait réserver des ressources très précieuses aux Français entreprenants qui sauraient exploiter ses mérites très réels. Dans les environs d'Ouezzan, fument des sources sulfureuses. Sur le versant nord de l'Atlas coulent des eaux sulfureuses d'une très riche composition.

Les Pêcheries

Parmi les industries qui peuvent donner, au Maroc, un rendement très rémunérateur, sans

être exposées à des mécomptes, il convient d'insister un peu sur les Pêcheries.

Il y a quelques années déjà, les Pêcheries au nord de *Mogador* et en face des *Canaries*, jouissaient d'une très grande réputation; puis l'attention s'en est détournée et leur importance a fléchi. Sur la côte de la Méditerranée, il existe des centres de pêcheries très productifs, à *Tarifa* (Espagne) et à *Ceuta*. La pêche du thon est active, et des usines ont été construites à Tarifa pour la salaison et la conserve. Ces établissements semblent prospères.

Les rivages du Riff ont, en arabe, un nom caractéristique. On les nomme « Bled el Hout », c'est-à-dire pays du poisson. A Nemours, le port algérien le plus voisin, on a construit des usines dont la prospérité s'est affirmée.

Dans les parages de Tanger, on estime à plus de 300 millions de poissons le nombre de sardines qui sont capturées.

Les Espagnols et les Portugais pêchent des quantités considérables de maquereaux dans les parages du cap Spartel.

A Agadir, des chalutiers à vapeur pêchent constamment.

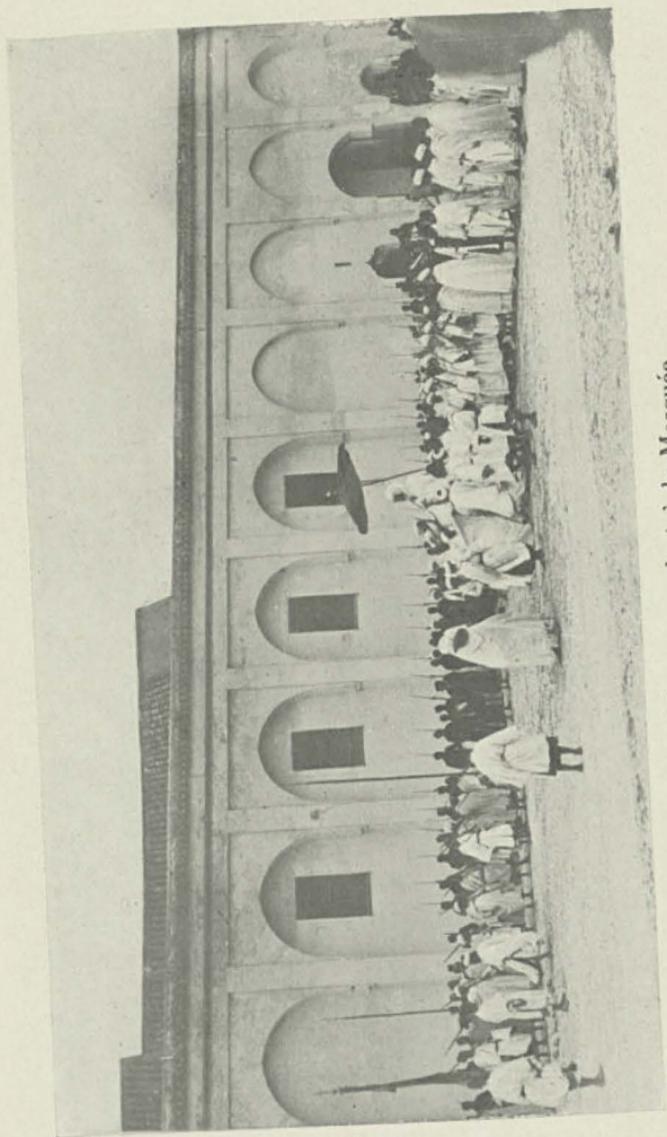
Les langoustes se rencontrent en grand nombre entre le cap Blanc et le cap Bogador. Elles sont transportées vivantes jusque sur les côtes de Bretagne, où l'on parque celles qui ne sont pas assez grosses pour être mises en consommation. On en a transporté ainsi avec succès jusqu'à Tunis.

Jusqu'à présent, le Maghzen ne s'est pas désintéressé de la question des pêcheries. Un droit de 150 douros par an doit être payé par tout bateau

pêcheur étranger venant opérer dans les eaux marocaines. Toutefois, comme le Sultan ne possède, en fait de flotte, qu'un remorqueur à Tanger, et que les bateaux ne débarquent pas le produit de leur pêche au Maroc, la perception de ce droit reste presque absolument illusoire. La pêche des éponges et la pêche du corail se pratiquent également.

Enfin, plusieurs fleuves sont richement empoisonnés d'aloses. Ce sont l'Oum el Rhébia, le Sebou, le Loukkos.





Le Sultan se rendant à la Mosquée.

CHAPITRE VII

Le Mouvement du Commerce. — Importations et Exportations. — Les Usages commerciaux. — L'Institution des Censaux. — Le Crédit commercial.

Pour ceux de nos lecteurs qui voudraient se rendre compte du mouvement de demande des différentes marchandises sur les marchés marocains, nous avons relevé des renseignements statistiques qui présentent toutes les garanties nécessaires. Autrefois, il existait une corrélation plus exacte entre les quantités de marchandises étrangères importées à Tanger et les besoins mêmes du Maroc. A cette époque, les services de navigation qui existent aujourd'hui sur la côte marocaine, et dont l'établissement a été en partie la conséquence de l'occupation française, n'existaient pas, à beaucoup près, avec un si grand développement. Le port de Tanger recevait des quantités de marchandises qui étaient acheminées ensuite vers l'intérieur par les caravanes. Actuellement, les exportations destinées au sud gagnent des ports beaucoup plus voisins de leur lieu de consommation.

Aucune marchandise destinée au Sous, à la région de Marrakech, ne débarque plus à Tanger, car le transport par voie de mer est à la fois plus rapide et plus économique. Il est possible que la construction de chemins de fer, de routes praticables vienne de nouveau modifier cet état de choses ; mais, si prompt qu'on puisse prévoir le développement économique du Maroc, bien des années passeront avant que l'intervention de ces agents économiques nouveaux ne se fasse sentir d'une manière définitive.

Sous réserve de ces observations, voyons donc quels sont les produits importés à Tanger. Leur nomenclature ne peut qu'être une indication fort utile pour les importateurs nouveaux.

Ces produits sont :

Les tissus de coton fournis presque exclusivement par l'Angleterre.

Les draps pour la fourniture desquels des maisons françaises ont récemment concurrencé les Allemands d'une manière heureuse, les draps allemands ayant été reconnus de qualité déplorable.

Les soieries dont l'importation, jadis exclusivement française, est en partie italienne.

Comme produits alimentaires :

Les sucres provenant de France, d'Autriche d'Allemagne et de Belgique, en attendant que des sucreries marocaines, dirigées par des Européens qui, nous l'espérons, seront des Français, n'accaparent ce marché.

Les farines que les grèves du port de Marseille ont conduit à faire venir en partie de Gènes, créant ainsi un courant qui s'est maintenu.

Les vins qui viennent presque en totalité d'Al-

gérie pour les sortes courantes, et de France pour les sortes fines.

Les matériaux de construction dont la demande est en constants progrès et qui donneront certainement lieu à un mouvement commercial de plus en plus intense.

Comme commerce d'exportation, il faut citer :

Produits alimentaires. — Les bœufs en très grande majorité destinés à l'Espagne et surtout à la garnison anglaise de Gibraltar, dont le Maroc est le vrai centre d'approvisionnement.

Les œufs. — *La cire.* — Comme produits manufacturés : les peaux de chèvres dites maroquins ; les babouches, qui s'en vont presque toutes en Egypte, longeant ainsi toute la côte de l'Afrique du Nord avant de trouver non pas chaussures à leurs pieds, mais, au contraire, pieds pour les chaussures. Egalement les haïks ou vêtements qui sont renommés dans tout le monde musulman, et les tapis.

Indépendamment du port de *Tanger*, les exportations consistent en *orges*, qui vont en Angleterre, en Allemagne, en Espagne.

Fèves pour l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et la France.

Blés vers la France, l'Allemagne et l'Italie.

Mais, Portugal, Angleterre, Allemagne.

Peaux de bœufs et de moutons, Angleterre et Allemagne.

Pour les importations, celles que nous venons de signaler à l'entrée à *Tanger* se reproduisent également dans les autres ports.

Actuellement l'importation en gros est effectuée par des maisons européennes concurremment avec des maisons indigènes. Est-il intéressant

pour des nouveaux venus de se diriger vers cette branche ? Nous ne le pensons pas en raison de l'importance des capitaux que nécessitent les longs crédits indispensables pour conclure des affaires.

Le mouvement commercial du Maroc, à l'importation et à l'exportation, est assez exactement représenté par les chiffres suivants groupés par pays de provenance et de destination.

IMPORTATIONS

France et Algérie.....	35.802.522	francs
Angleterre et Gibraltar.....	32.359.615	—
Allemagne.....	5.096.841	—
Espagne.....	1.154.739	—
Autriche.....	2.226.191	—
Etats-Unis.....	314.471	—

EXPORTATIONS

France et Algérie.....	15.552.477	francs
Angleterre et Gibraltar.....	19.980.148	—
Allemagne.....	8.485.698	—
Espagne.....	5.301.207	—
Belgique.....	145.686	—
Italie.....	1.341.624	—
Autriche.....	71.025	—
Etats-Unis.....	794.058	—

Il n'est pas sans intérêt de noter que les villes suivantes ne renferment qu'un très petit nombre de négociants européens ou même en sont totalement dépourvues : Arzila, Azemmour, Fez, El Ksar, Marrakech, Mehédy, Rabat, Saffi, Tetouan.

Nous croyons que des situations dans cet ordre d'idées pourraient être conquises, sinon sans efforts, du moins avec de bonnes chances.

Il faudrait pour réussir, avoir des stocks de certaines marchandises de consommation courante, plutôt que de s'adonner au commerce de commission.

Quant au commerce d'exportation, il est entre les mains de maisons généralement assez importantes et qui pratiquent le système que nous avons examiné de l'association agricole avec les indigènes.

Pour le commerce comme pour l'agriculture, l'association entre l'Européen et l'indigène paraît être, au Maroc, une forme heureuse d'exploitation. Ceci nous amène à dire quelques mots du *Censal*, dont nous avons déjà signalé l'existence et qui est un courtier de commerce indigène, tantôt musulman et tantôt israélite. Le *Censal*, comme l'associé agricole, reçoit une *Carte de protection* qui le rend justiciable de l'autorité consulaire de laquelle ressortit le négociant européen dont il devient l'employé et même l'associé. C'est lui qui sert d'intermédiaire entre les importateurs et exportateurs européens et les acheteurs indigènes, soit qu'il s'occupe d'écouler les marchandises importées, soit qu'il cherche, au contraire, à faire converger vers la maison dont il défend les intérêts les marchandises d'exportation.

Les *Censaux* sont choisis parmi les commerçants honorablement connus. Nous venons de dire que le *Censal* reçoit une « patente » qui le met à l'abri de l'arbitraire du *Maghzen*.

Il s'ensuit que le nombre des *Censaux* est li-

mité et qu'une maison de commerce ne peut en avoir deux dans une même localité. Indépendamment des opérations purement commerciales de vente et d'achat de marchandises, les *Censaux* rendent de grands services aux maisons européennes qui les emploient pour achats d'immeubles et de terrains.

Au point de vue du crédit commercial, le concours des censaux est d'une grande utilité. Leur connaissance du pays et de la solvabilité des acheteurs donne à leur entremise un intérêt de tout premier ordre. En effet, le crédit est, dans les affaires avec le commerçant marocain, un élément de première importance. Les crédits accordés doivent être très longs. Dans la pratique, l'acheteur marocain allonge assez volontiers ceux qui lui sont consentis par un oubli assez facile des dates d'échéance. Ce n'est guère que lorsque celles-ci sont passées, que le commerçant s'inquiète sérieusement d'acquitter sa dette ; mais, sous réserve de cette négligence, le négociant marocain est en général bon payeur. Les faillites sont presque inconnues. Voilà qui est de bon augure pour les importateurs.

L'établissement du Protectorat laissera certainement subsister le rôle commercial des *Censaux*.



CHAPITRE VIII

Du choix d'une région. — L'Amalat d'Oudjda. — Le Maroc oriental. — Port Say. — Le Maroc espagnol. — Le Maroc du Nord. — La Chaouia. — Le Maroc du Sud. — Le Figuig.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le nouveau régime sous lequel va vivre et se développer le Maroc n'est pas encore réellement en fonctions. Il est donc assez difficile d'émettre un avis définitif sur le choix à faire entre les régions vers lesquelles il sera plus profitable aux immigrants français de se porter de préférence. Toutefois un principe presque absolu peut être posé : ne pas aller dans les pays directement soumis à l'influence de l'Espagne. En faveur de cette décision militent deux considérations primordiales. Premièrement, il est évident, et d'ailleurs tout naturel, que l'Espagne cherchera, sur ses territoires, à favoriser ses nationaux. L'exemple de ce qui se passe dans les possessions espagnoles actuelles, c'est-à-dire dans les Présides de Melilla et de Ceuta, est complètement probant à ce point de vue. En second lieu, il est à prévoir que les « pays espagnols » seront pendant longtemps troublés. On sait que l'Espagne a possédé le plus vaste Empire colonial, un Empire sur lequel le soleil

ne se couchait jamais. Or cet Empire s'est étendu, puis maintenu aussi longtemps que ses populations sont restées plongées dans l'indifférence politique, dans l'inaction productive. L'Espagne a épuisé, au profit mal compris de la Métropole, les richesses et les forces de ses Colonies. Jamais elle ne leur a procuré les bienfaits du Progrès, les facilités de travail et de bonne administration. Aussi dès que, malgré le poids déprimant du Gouvernement espagnol, les groupements coloniaux se sont constitués en nationalités ; dès que ces nationalités ont trouvé des guides, non pas impeccables certes, mais tout au moins doués de quelques-unes des qualités de l'homme d'Etat, les Colonies se sont séparées de la mère-patrie qui n'était pour elles qu'une marâtre. Elles ont conquis, les unes après les autres, leur indépendance ; elles ont constitué des Etats, dont quelques-uns arriveront assurément à des situations politiques et surtout économiques en harmonie avec l'importance de leur territoire.

Nous avons assisté au dernier acte de ce grand drame historique : la dislocation de l'Empire colonial espagnol. Nous avons vu la séparation de Cuba, de Porto-Rico, des Philippines : les mêmes causes ont amené les mêmes effets. Pourquoi n'en serait-il pas de même au Maroc ? Pourquoi l'influence espagnole deviendrait-elle protectrice et fécondante, alors qu'elle n'a jamais été que stérilisante pour les contrées sur lesquelles elle s'est exercée ? Nos voisins d'au delà des Pyrénées auraient-ils tant appris en si peu de temps ? Nous voudrions l'espérer par sympathie pour les qualités qui, d'autre part, les distinguent. Mais, comme nous n'avons ici d'autre objectif que

d'être pratiquement de quelque utilité aux intérêts des immigrants français au Maroc, nous ne saurions trop insister sur l'imprudence qu'il y aurait pour eux à bâtir leur nid dans les régions qui, d'une manière plus ou moins directe, seront rattachées à l'Espagne.

L'Amalat d'Oudjda. — Le Maroc oriental Le Maroc Espagnol

Actuellement les parties de l'Empire chérifien dans lesquelles il est logique que les intérêts français soient le mieux défendus sont :

L'Amalat d'Oudjda — Maroc oriental ; la Chaouïa, la Doukkala et autres parties des côtes de l'Atlantique. Enfin les régions les moins ouvertement détachées du Gouvernement chérifien, c'est-à-dire les vastes territoires, où s'élèvent les deux capitales : Fez, Meknès. Vient ensuite le Figuig, qui occupe une situation tout à fait spéciale.

Nous consacrerons rapidement quelques lignes à chacune de ces contrées dont plusieurs, étant donnée l'étendue totale du Maroc, équivalent à un grand Etat.

L'Amalat d'Oudjda est le point de contact le plus direct de la France et du Maroc, à travers l'Algérie. On sait que la ville d'Oudjda se trouve occupée, depuis plusieurs années, par les troupes françaises. Dans l'Amalat, où vivent, côte à côte avec la population indigène, des troupes d'occupation, chacun s'occupe de ses affaires et cela

si bien que les amateurs de pittoresque trouvent que l'Amalat se transforme trop vite. Oudjda, que le rail atteindra bientôt, car il n'en est plus qu'à vingt-sept kilomètres, aurait déjà perdu une partie de son cachet. Mais, comme ce cachet était quelque peu symbolisé par des amas d'ordures et par l'absence totale de tout ce qui pourrait, de près ou de loin, ressembler à des mesures de propreté municipale, nous ne pourrions vraiment, en gens pratiques que nous sommes, éprouver à cet égard le moindre regret. Conserver des monuments, des remparts, des portes, des murailles, des témoins du passé, c'est à merveille ! Le chemin de fer rendra les mêmes services, s'il s'arrête à distance respectueuse des villes musulmanes, comme il fait à Kairouan, que s'il éventrait maladroitement ce qui doit demeurer intact. A Tunis, la Medina, la ville arabe, forme un grand flot au milieu de la ville moderne. Les tramways la contournent. Il ne saurait venir à l'esprit du Gouvernement tunisien et de la Municipalité de les faire passer à travers les Souks, comme cela s'est maladroitement fait au Caire.

Donc l'Amalat d'Oudjda témoigne de la parfaite aptitude des Français, militaires ou civils, à vivre en paix avec des populations musulmanes qui sont, en somme, presque semblables aux populations algériennes.

Déjà bon nombre d'immigrants n'ont pas attendu nos conseils pour se créer des intérêts dans cette partie du territoire marocain et même pour s'y établir. Nous savons de source certaine qu'ils se félicitent de leur détermination. Déjà les pistes se sont empierreées ; on gagne Oudjda en

voiture, sinon sans quelques cahots, du moins d'une façon normale. Des villages de colonisation, Berkane et El Aïoun, se sont créés. Des routes se tracent qui vont relier Oudjda à la mer, aboutissant, en territoire algérien, à une localité qui commence à mériter l'inscription de son nom sur les cartes, en attendant qu'elle l'inscrive dans l'histoire économique d'une partie si intéressante du Maroc.

Nous voulons parler de *Port Say* et nous désirons insister un peu sur cette vivante et intéressante entreprise due à l'initiative française ou, pour mieux dire, à l'esprit d'initiative d'un Français, M. Louis Say, lieutenant de vaisseau. M. Louis Say a formé le projet ambitieux de fonder une ville et un port et d'y attacher son nom. Et ce projet, sorti, depuis un certain temps déjà, des domaines du rêve, est maintenant à la veille d'entrer dans celui d'une fructueuse réalité ! Port Say va servir non seulement d'exemple, mais encore d'encouragement et d'appui aux entreprises françaises qui se fonderont dans le Maroc oriental, près des confins algériens.

Déjà ces travaux de premier établissement, qui sont si coûteux et si pénibles à effectuer et qui ont si peu d'effet sur les regards incompetents, sont accomplis. Le port se dessine et certaines opérations peuvent y avoir lieu. Il existe un hôtel avec garage pour les automobiles. On peut accéder à Port Say par la route de Marnia à la mer, longue de 66 kilomètres; par la route d'Oudjda à la mer, longue de 65 kilomètres; par la route de Martimprey à la mer; par la vallée de route de Martimprey à la mer; par la vallée de l'oued Kiss (22 kilomètres); enfin la route droite

de Berkane à la mer, dont la longueur est de 24 kilomètres et qui traverse la plaine des Triffas.

Port Say possède des terres fécondes à proximité de la mer, des terres irrigables et des pâturages. Ses jardins sont luxuriants, grâce à la présence de l'eau douce. Enfin les bâtiments côtiers d'Oran ont pris l'habitude de stationner en rade de Port Say où les barques des Marocains Bocoys viennent leur apporter les produits du Maroc oriental. Les amateurs de pittoresque même trouveront à Port Say des éléments de satisfaction en contemplant trois cent mille hectares de plaines du haut du col de Garbous et en suivant la percée de la Moulouya, ouvrant le col de Taza. Nous conseillons vivement à ceux de nos lecteurs qui formeraient le projet de tenter la fortune dans l'Amalat d'Oudjda, d'aller à Port Say et de puiser auprès de M. L. Say, fondateur, des renseignements dont la valeur pratique nous paraît être incontestable.

Les journaux ont récemment entretenu le public de différents incidents qui se sont produits dans l'Amalat, incidents ayant trait notamment aux achats de propriétés. Les immigrants n'ont pas à attacher à ces faits regrettables une importance exagérée. Dans tous les pays en transformation, des malversations analogues à celles qui ont été signalées à Oudjda peuvent se produire. Elles n'enlèvent rien à la valeur commerciale de la région, elles ne limitent en rien l'avenir qui peut y être réservé à l'intelligence et au travail. En tous pays marocains les incertitudes des constitutions de la propriété sont les mêmes, et c'est pourquoi nous avons précédem-

ment insisté sur la nécessité de n'acheter soit des terres, soit des immeubles qu'en s'entourant des plus grandes précautions.

Le Maroc espagnol

Nous avons dit qu'il était, selon nous, fort imprudent, à des colons français, de s'établir dans la zone du territoire rattachée plus ou moins étroitement à l'Espagne. Nous n'avons pas à revenir sur cette considération. Eviter les territoires espagnols : telle devra être la règle de conduite absolue des colons français.

Le Maroc du Nord. — La sphère d'influence de l'Espagne s'étendra plus ou moins largement sur le Maroc du Nord. Ce territoire se divise en deux parties. L'une, le Riff, dans laquelle il ne saurait être de longtemps question d'une véritable colonisation. Hors de portée des canons de Melilla et des colonnes expéditionnaires espagnoles qui pourraient rayonner dans la contrée, il n'y aura aucune tranquillité, aucune possibilité de travail normal et fructueux. Le Riff s'étend vers l'Ouest jusqu'à une ligne idéale qui partirait de Tetouan et qui descendrait vers le Sud. Cette région, fertile en elle-même, n'offre donc pas d'intérêt pour nous.

Au-dessous de Tanger, vers l'Ouest, jusqu'à la hauteur d'une ligne qui joindrait Larache à Ksar El Kébir, s'étend un territoire assez richement doté : c'est le Gharb. Les négociations qui se poursuivent entre les Cabinets de Paris et de Madrid détermineront, au moment où ces pages

vont paraître, le sort réservé à ces territoires qui seront plus ou moins soustraits à l'autorité du Sultan. Jusqu'à ce que cette situation soit complètement éclaircie, il convient donc de rester, en ce qui les concerne, sur l'observative.

La Chaouïa. — Le Maroc du Sud Les plaines de Fez à Marrakech

Nous dirons de la Chaouïa et, par extension, de tout le Maroc du Sud, depuis Fez jusqu'à Marrakech, ce que nous avons dit de l'Amalat d'Oudjda. C'est la région, et elle est immense, vers laquelle doit se porter la colonisation française. La Chaouïa est maintenant entièrement pacifiée. Les indigènes ont éprouvé successivement la supériorité de nos armes et les bienfaits d'une organisation respectueuse de leurs biens, de leurs croyances, de leurs coutumes. Ils commencent à concevoir une méthode de travail agricole. Les pistes, à peine tracées avant l'occupation, sont devenues maintenant presque carrossables. Des domaines agricoles tendent à se constituer, qui permettront l'application des méthodes de moyenne puis de grande culture. La sécurité est complète. Dans la Doukkala, voisine de la Chaouïa, l'industrie pastorale, à l'abri des razzias et des déprédations qui lui faisaient courir, jusqu'à notre ingérence, de si grands risques, se développe déjà d'une manière très encourageante. *Casablanca* deviendra, beaucoup plus rapidement que Tanger et que Larache, un grand port de commerce, parce qu'il servira de débouché

à ces régions favorisées. L'activité des affaires est déjà très grande à Casablanca, et nous conseillons aux émigrants d'étudier cette place avant de fixer leurs projets et de choisir leur résidence. Le commerce européen se développe déjà rapidement dans cette ville et tout indique qu'il ira en progressant et que, dès maintenant, des négociants et commerçants français ont tout intérêt à ne pas le laisser accaparer par les négociants israélites.

Les grandes villes de Fez et, à plus forte raison, de Marrakech seront beaucoup plus tributaires du port de Casablanca que de celui de Tanger ou de Larache, parce que les marchandises qui leur seront destinées auront tout avantage, alors même que Tanger serait relié à Fez par rail, à rester à bord des bâtiments les amenant à Casablanca, lorsque les conditions de l'accostage des navires et du débarquement auront été améliorées.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de l'action française exercée en Chaouïa, parce qu'elle démontre une fois de plus combien les Français et surtout les officiers et les soldats — c'est-à-dire des Français dont la valeur est décuplée par les effets bienfaisants de la discipline — sont aptes à étendre les effets de la civilisation. La belle campagne militaire conduite par le général d'Amade fut doublée par ce que nous devons appeler une campagne administrative, consistant en la création de postes destinés, pour la plupart, à devenir des villes.

C'est Mediouna et Ber Bechid, situées sur une ligne Nord-Sud, passant par Casablanca. C'est Sidi Bou Beker, en face d'Azemmour, reporté

ensuite à Sidi Ali. Egalement furent créés les postes de Kasbah Oulad Saïd, Settât, Kasbah Ben Ahmed, le Camp du Boucheron, le Camp Boulhaut, Bou Guika.

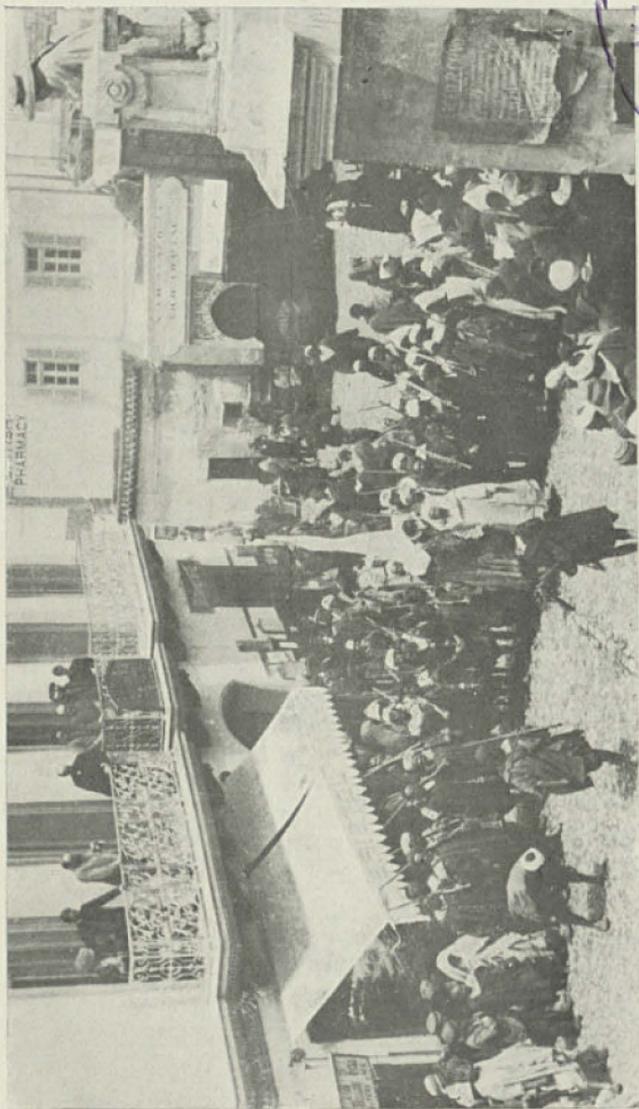
Le poste de Ber Bechid, situé au centre de la région occupée par ces divers autres postes, éloigné de 30 à 40 kilomètres seulement de chacun d'eux, fut pourvu d'une garnison et d'approvisionnements permettant d'organiser des colonnes volantes et de les diriger sur les points qui se trouveraient menacés. Ber Bechid méritait d'être nommé La Plaque Tournante de la Chaouïa.

A ces premières créations furent ajoutés les postes de Dar Chafaï, de Guicer, de Mechera Ben Abbou sur l'oued Oum Er Rebia, traversé par un bac militaire. Ces postes nouveaux étendaient leur action en dehors de la Chaouïa vers la route de Marrakech.

Grâce à cette occupation judicieuse et méthodique, toute rébellion des tribus, tant de l'intérieur que de l'extérieur, devenait impossible et les tribus soumises étaient mises hors d'atteinte des incursions de turbulents voisins empressés à leur arracher le produit de leurs récoltes.

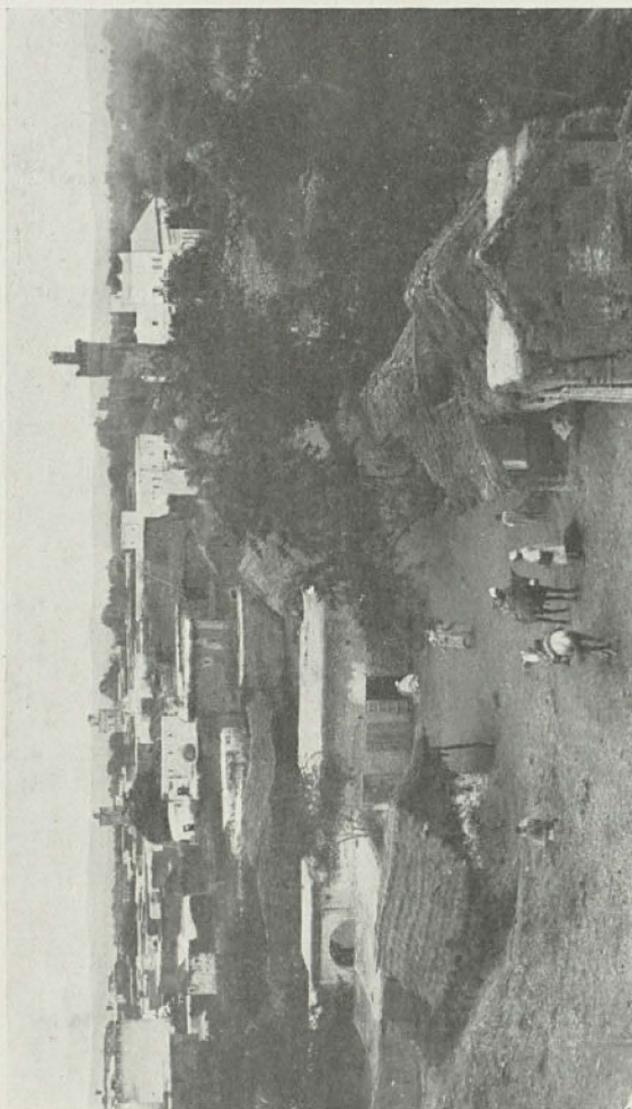
Dans chacun de ces postes — c'est encore l'œuvre de l'autorité militaire — fonctionne un bureau dit « Bureau de renseignements » auquel sont affectés un officier interprète pour la langue arabe et des officiers provenant du Service des Affaires indigènes de l'Algérie et de la Tunisie.

Sous l'influence de ces « Bureaux de renseignements », la réorganisation administrative des tribus put s'effectuer avec ordre. Les chefs des



La fête de la poudre à Tanger.

1900
LILLE



Vue générale d'Alcazar.

« Bureaux de renseignements » entrèrent en relations étroites avec les Caïds et les chefs de Douars et procédèrent au recensement des indigènes et de leurs biens sans porter atteinte à aucun droit. Par ces bureaux, les instructions du général commandant le corps de débarquement furent adressées aux Caïds et, point plus important encore, les réclamations justifiées des indigènes furent admises, examinées et solutionnées rapidement et gratuitement. Il nous souvient des marques d'étonnement données par un réclamant qui, ayant laissé quelques douros dans un petit sac de toile sur la table du Chef de poste, devant lequel il venait de formuler une juste demande, reçut à la fois satisfaction et ordre de remporter son argent. Nous n'avons pas eu le plaisir d'être témoin du fait, mais il nous fut rapporté à Casablanca par le Caïd même d'où dépendait l'indigène en question, lequel Caïd, nous devons l'avouer, avait tout l'air de trouver que le « Juge français » gâchait vraiment le métier.

Chacun de ces postes fut non seulement Centre administratif, mais encore Centre sanitaire. Des visites médicales, des infirmeries indigènes analogues à celles qui fonctionnent en Algérie et en Tunisie, furent instituées par le Service de santé militaire, par ces « Toubib », amis du soldat et amis de l'indigène, surnom que portent dans les corps d'Afrique les majors de tous rangs et qui signifie « guérisseurs » et aussi dans certains dialectes « bienfaiteurs ».

Cette organisation eut comme résultat presque immédiat d'assurer une sécurité telle que des Européens purent voyager même isolément sans

être victimes d'aucun attentat. Elle permet, de plus, la perception des impôts Zekkat (sur les animaux) et achour (sur les récoltes) et aussi d'une partie de la contribution de guerre.

L'administration militaire se préoccupa, dès les premiers temps, de la viabilité. De nombreuses pistes furent tracées, reliant tous les points sus-mentionnés. Pendant la saison sèche, toutes sont carrossables ou tout au moins charretières. Il en est qui, n'étant encore qu'imparfaitement empierrées, demeurent impraticables aux véhicules pendant la saison des pluies notamment dans la région des « Tirs », ainsi que l'on nomme les « terres noires », autrement dit les bonnes terres de culture.

Ces pistes ont été souvent améliorées par la main-d'œuvre militaire et aussi par des travaux de prestations indigènes institués depuis deux ans.

Elles sont en moyenne assez bonnes pour que, pendant la saison sèche, des automobiles puissent les parcourir à vitesses modérées.

Enfin, pour terminer par une bonne nouvelle cet aperçu de la situation dans la Chaouïa, disons que l'on construit en ce moment une route véritable allant, sur un parcours de 20 kilomètres, de Casablanca à Médiana.

Nous ne pouvons mieux faire que de conclure notre courte notice sur la Chaouïa, en résumant les documents consulaires les plus récents :

« Toute la Chaouïa est favorable à la culture des céréales. La culture maraîchère se fait dans les environs de Casablanca. Cette culture est notoirement insuffisante aux besoins de la ville, et

la plupart des primeurs et des légumes sont importés d'Espagne à des prix extrêmement élevés. Une production maraîchère plus intensive est donc assurée du succès. Le prix des terrains maraîchers dans le voisinage immédiat de Casablanca est très élevé. A 14 kilomètres, aux environs de Tit Melil, on trouverait des terrains propres à la culture maraîchère au prix de 100 francs l'hectare. La vigne, le coton, l'olivier, l'oranger, le citronnier ont fait l'objet d'essais qui ont donné des résultats encourageants. Toute la Chaouïa convient à l'élevage des bœufs, des moutons et des porcs. Un éleveur connaissant bien son métier, disposant de capitaux, pourrait réaliser de gros bénéfices.

« La création des routes et de chemins de fer au Maroc fait l'objet d'un plan d'ensemble dont la réalisation n'est plus qu'une question de temps. Ceux qui auront prévu cette échéance profiteront des plus-values qui en résulteront. Il y a six mois, le prix moyen de l'hectare valait entre 30 et 80 francs. Il oscille actuellement entre 70 et 200 francs. »

L'OASIS DE FIGUIG

Au nombre des régions qui intéressent particulièrement les Français, il faut citer l'Oasis de Figuig.

Nous en avons dit quelques mots déjà. Mais il convient d'y insister. L'Oasis de Figuig est un ensemble de plusieurs ksours ou villages : Zenaga, El Habid, Oudaghir, où réside le pacha représentant le Sultan du Maroc ; Ouled Siliman, Maiz, Hammam el Foukem, Hammam el Tga-

tam. Le climat de Figuig convient très bien aux Européens. Les habitants sont travailleurs et sociables. De plus, un projet à l'étude, mais dont la réalisation est certaine d'ici à quelques années, va donner à Figuig une importance toute spéciale. Nous voulons parler de la construction du chemin de fer transafricain.

Le Transafricain empruntera, depuis Oran jusqu'à Colomb-Béchar, la ligne actuelle des chemins de fer de l'Etat qui dessert Figuig, et l'Oasis va devenir un centre important, précisément parce qu'il est aux confins du Maroc et de la Mauritanie, c'est-à-dire du territoire semi-désertique. Des industriels avisés ont déjà compris l'intérêt qui s'attache au Figuig, car nous apprenons que, sous le patronage des chemins de fer de l'Etat, un hôtel important doit s'y élever. Des éléments commerciaux se créeront assurément dans la région déjà féconde en culture fruitière et maraîchère ; des sources thermales seront exploitées. L'élevage se développera. Il en sera de même des industries locales déjà existantes. Aussi désignons-nous à nos lecteurs la région de Figuig comme une des plus intéressantes à étudier. Figuig peut se gagner facilement. Nous croyons qu'un voyage ne serait pas du temps perdu pour des immigrants intelligents et chercheurs, résolus à tirer parti de circonstances favorables qui doivent certainement se présenter dans cette contrée.



CHAPITRE IX

LES VILLES MAROCAINES

Villes impériales : Fez, Meknez, Marrakech. —
Ports du Nord : Tanger, Tetouan. — *Ports de l'Atlantique* : Larache, Salé, Rabat, Casablanca, Azemmour, Mazagan, Saffi, Mogador, Agadir.

Nous allons passer rapidement la revue des principales villes du Maroc, nous étendant principalement sur leur situation actuelle, au point de vue économique.

Les Villes Impériales

Fez

Fez, la première capitale du Maroc, compte près de 150.000 habitants.

C'est la résidence principale du Sultan. Le siège administratif de l'Empire.

La ville a été fondée par Moulay Idris-el-Anouar, en l'an 808 de l'ère chrétienne.

Fez prit un développement considérable lorsque 10.000 Maures, chassés de Cordoue, vinrent lui apporter les arts et les sciences. Les descendants de ces réfugiés occupent encore le quartier nommé Houma-el-Endalous (quartier des Andalous). De Kairouan, la ville sainte tunisienne, vinrent également des émigrants qui fondèrent la grande mosquée, El-Kerouiyin ou mosquée des Kairouanais. L'Oued Fez, affluent du Sebou, divisé en un très grand nombre de canaux, permet un système d'irrigation qui assure, aux jardins entourant la ville, une végétation luxuriante. Consulat général de France et maintenant Résidence générale. Poste française et allemande.

L'industrie à Fez est encore à l'état rudimentaire. On fabrique, en plus des calottes auxquelles la ville a donné son nom, des tissus, des tapis, des poteries, des cuirs tannés. L'exportation consiste en cuirs tannés, en babouches, fruits secs, plumes d'autruche. Les importations comprennent notamment les tissus de coton et de laine, sucres, thés, bougies.

Mecknez

Avec Fez, Marrakech et Rabat, Mequinez ou Mecknez est l'une des quatre villes impériales. Sa population atteint le chiffre de 25.000 habitants. Mecknès n'offre actuellement que peu d'intérêt pour l'immigration européenne,

Marrakech

Marrakech fut construite en 1070 par Yousef-Ben-Ethachfin. Elle parvint à une grande splendeur et sa population atteignit, dit-on, le nombre de 500.000 habitants. Les arts et les sciences y florissaient et de nombreux étudiants venaient à ses Universités, non seulement de tout le Maroc, mais encore de l'Algérie et de la Tunisie. La grande tour Koutoubia, construite en même temps que la Giralda, de Séville, et la tour de Hassan, a 70 mètres. Dans l'intérieur, une rampe en hélice fait l'office d'escalier.

Actuellement, Marrakech ne compte plus que 70.000 habitants.

La ville est divisée en 24 houmas ou quartiers, dont un est le quartier juif (Mellah). Les rues sont relativement larges. D'immenses jardins, dont le célèbre Aguedal, occupent une importante partie de la superficie. Sur l'oued Tensif, qui passe dans les environs de Marrakech, se trouve un pont de huit arches construit par un ingénieur européen. C'est à Marrakech qu'on rencontre les grandes caravanes venues pour commercer de Tombouctou, du Tafilet et du Soudan.

Entre Marrakech et la côte de l'Atlantique circulent, chaque année, plus de 40.000 chameaux.

A Marrakech, Consulat de France, poste française.

Actuellement, ce n'est plus qu'à Marrakech que viennent les grandes caravanes du Sud et du Soudan. Le commerce de Marrakech, entrées

et sorties, peut être évalué à 70.000 sacs de sucre, 25.000 caisses de bougies. Le fer monte à 25.000 quintaux.

Les Ports du Nord

Tanger

L'arrivée à Tanger a lieu par la ligne de Gibraltar à Tanger ou par la ligne Cadix-Tanger, pour les voyageurs arrivant par l'Espagne, mais la voie commerciale, à proprement parler, est la voie de mer Marseille-Tanger.

La ville est située en amphithéâtre sur une large baie.

Tanger, siège de toutes les Légations étrangères, est, jusqu'à présent, le seul point de contact officiel entre l'Empire chérifien et l'Europe.

Population : environ 50.000 habitants, dont 25.000 musulmans, 13.000 Européens et 12.000 israélites.

Commerce : les tissus de coton, les sucres, les draps, les soieries, les farines, les bougies, les vins, les matériaux de construction forment la plus grande partie des importations. A l'exportation, figurent notamment : les bestiaux, les œufs, la cire, les babouches, haïcks et tapis, les dattes. Ce mouvement commercial dépasse vingt millions.

La population de Tanger comprend en tant que Français environ un millier d'individus. Le commerce de Tanger, importation et exportation

réunies, s'élève à environ 16 millions de francs. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, des entreprises privées ont chance de succès à Tanger, sans que le commerce général de cette ville paraisse destiné à prendre un immense essor.

Tetouan

Tetouan (ancienne ville romaine : Tamuda). Tetouan, 30.000 habitants, située près de l'Oued Martil, sur la pente d'une colline, domine la mer, éloignée, à vol d'oiseau, de six kilomètres. La ville fut construite et habitée par les Maures d'Andalousie. Son enceinte en briques, flanquée de tours, est entourée par des jardins et des champs bien cultivés. Les quartiers les plus intéressants sont le Mellah, quartier juif, que des murailles séparent du reste de la ville ; El Aïoun (Les Fontaines) ; El Ciar'in (quartier des bijoutiers et des armuriers) ; Rebat Sefia ou (quartier d'en bas), dans lequel on s'intéressera aux rues des Nattes, des Babouches, des Terrazin (brodeurs d'or) et de la Poissonnerie. Les rues de Tetouan, assez bien entretenues, sont toutes voûtées ou à arcades ; on compte un nombre notable de riches demeures dont l'accès est assez facilement autorisé.

Le commerce de Tetouan, importation et exportation réunies, n'atteint guère que 1.500.000. Les pays importateurs sont, par rang d'importance, la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Belgique et l'Allemagne. Poste française et poste espagnole.

Les Ports de l'Atlantique

Larache

Larache, 15.000 habitants, bâtie sur la rive gauche de l'Oued Kour. C'est en cet endroit que la légende plaçait le « Jardin des Hespérides ». Larache est construite sur des dunes formant une presqu'île et entourée d'une haute muraille. La ville s'élève en gradins de l'effet le plus heureux. La kasbah, située à la pointe nord-est, domine le cours de l'Oued Loukkos.

Larache fait concurrence à Tanger comme port, bien que l'ensablement doive nécessiter des travaux considérables si l'on veut faire, de cette ville, un véritable port de commerce. Les importations, à Larache, et les exportations réunies doivent être évaluées à 22.000.000, ce qui indique un mouvement d'échanges plus fort qu'à Tanger. Par rang d'importance, les pays d'Europe commerçant avec Larache doivent se classer comme suit : Angleterre, France (près de 4.000.000), Belgique, Allemagne et enfin l'Espagne.

Salé

Salé, située sur la rive droite du Bou-Regrag, compte 15.000 habitants. Autrefois, l'un des principaux repaires des pirates marocains, cette ville a conservé un caractère de vive originalité.

Rabat

Rabat compte environ 30.000 habitants. L'industrie locale produit des tapis, des nattes, de la sellerie, des étoffes de laine et des burnous.

Le port de Rabat est d'un accès très difficile. L'importation atteint, à Rabat, une valeur d'environ 6.000.000, alors que l'exportation ne dépasse pas 500.000 francs. Mais, ce dernier chiffre ne s'applique qu'aux exportations effectuées par voie de mer, car la région de Rabat envoie, chaque année, en Algérie, par terre, des bestiaux, pour une valeur de près de 3.000.000. L'exportation est principalement dirigée vers la France.

Casablanca

Dès longtemps, le port le plus important de la côte atlantique a vu son développement s'accroître de beaucoup depuis l'occupation par nos troupes. Oudjda à l'Est et Casablanca à l'Ouest sont les deux principaux points de pénétration de l'influence française. La ville fut fondée au seizième siècle par les Portugais. Au point de vue architectural, elle n'a aucun caractère. Le mouvement du port donne le premier rang au pavillon français ; ensuite viennent les pavillons anglais, espagnol et allemand.

La barre de Casablanca est malheureusement assez difficile à franchir et l'accomplissement des travaux du port est attendu avec une vive impatience.

Azemmour

12.000 habitants. Comme Mazagan, dont elle est relativement voisine, Azemmour devrait être une des résidences choisies par les négociants français. Dans le rayon d'Azemmour, comme dans celui de Mazagan, les terrains sont appelés à une grande plus-value.

Mazagan

Cette ville fut fondée en 1506 par les Portugais qui la nommèrent Castillo Real. C'est le débouché de la région de la Doukkala dont nous avons dit la richesse et l'avenir. La population est de plus de 30.000 habitants, parmi lesquels figurent quelques centaines d'Européens. Le mouvement commercial est sensiblement égal à celui de Tanger. L'Angleterre occupe le premier rang dans le mouvement des échanges. Viennent ensuite la France, l'Allemagne et l'Espagne.

Mazagan, véritable port de la Doukkala, mérite d'attirer beaucoup plus que cela n'a lieu jusqu'à présent, l'attention des Français. La population y est calme, les affaires faciles. Sur la rade, qui est bonne et que quelques travaux rendraient excellente, le pavillon français est malheureusement trop peu représenté.

Saffi

10.000 habitants. Le commerce s'y développe rapidement et tout indique que Saffi se maintien-

dra au nombre des ports les plus fréquentés du Maroc.

Mogador

Population : 25.000 habitants. Cette ville fut construite en 1760. Les plans furent établis par un ingénieur français nommé Cornut. Le commerce de Mogador est en progression constante.

Le total des exportations et des importations est d'environ 15.000.000.

Les pays qui commercent avec Mogador sont, par rang d'importance, l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Espagne.

Agadir

Petite ville dont le nom restera célèbre ; 1.000 habitants. N'est pas encore comprise au nombre des ports ouverts. Pourra devenir le débouché de la région de Taroudant et du Petit Atlas.

Agadir comporte une partie haute (500 habitants) enserrée dans l'enceinte de la Kasbah et non susceptible d'extension, et une partie basse, Founti, qui n'est pour l'instant qu'un village de pêcheurs. C'est Founti, qui est destiné à devenir le noyau de la ville future, et, dans cette prévision, tous les terrains aliénables qui s'y trouvent ont été accaparés par spéculation. Là, tout est à créer, le nouvel arrivant devra acheter un emplacement et y bâtir.

Les eaux d'Agadir étant réputées comme très poissonneuses, il y a lieu d'en prendre note pour l'installation d'une fabrique de *Conserves de poissons* le jour où ce port sera ouvert au commerce.

Il existe encore au Maroc de nombreuses localités d'une certaine importance, entre autres :

Ksar el Kebir (6.500 habitants).

Bou el Djad, centre religieux.

Chedrouan (4.000 habitants).

Demnat (3.000 habitants), population agricole.

Mais, pendant longtemps, les seuls centres dans lesquels les immigrants français devront, à juste titre, être tentés de s'établir, seront ceux sur lesquels nous avons donné quelques détails.

Il serait imprudent, sinon dangereux au point de vue de la sécurité, du moins à celui des chances de succès, de s'écarter des villes ou régions que nous avons indiquées. C'est là seulement que la Fortune ou, tout au moins, l'aisance attendent les travailleurs persévérants.



CHAPITRE X

Les Commerces et Industries offrant le plus de chances de succès dans chaque région. — Travaux publics projetés. — Capitaux nécessaires. — Budget de l'immigrant.

Nous manquerions à notre but, qui fut avant tout d'offrir un petit livre pratique, un conseiller modeste pour les Français tentés de s'établir au Maroc, si nous n'indiquions, dans chaque région, et même dans chaque ville, les industries qui ont le plus de chances de donner des résultats rémunérateurs. Cette petite nomenclature sera peut-être d'une lecture un peu aride, mais elle a le caractère d'une indéniable utilité.

Sur toutes les places principales du Maroc, il y a chance pour un établissement ainsi conçu, d'après les observations recueillies par M. Ch.-René Leclerc, qui met une compétence à toute épreuve et une inlassable complaisance au service de tous les Français qui désirent s'établir dans le pays. Cet établissement est une auberge-épicerie.

Auberge-Épicerie

L'auberge épicerie doit comprendre :

Un fondak écurie (caravansérail) pour les indigènes.

Quelques chambres à l'usage d'Européens, pensionnaires ou voyageurs de passage, dont le nombre va s'augmenter de plus en plus.

Pension bourgeoise pour Européens.

Épicerie, denrées alimentaires, articles de ménage et de bazar, quincaillerie pour les indigènes.

Épicerie, mercerie, articles de bazar et quincaillerie au goût européen.

Salle de café pour Européens.

Café maure indépendant.

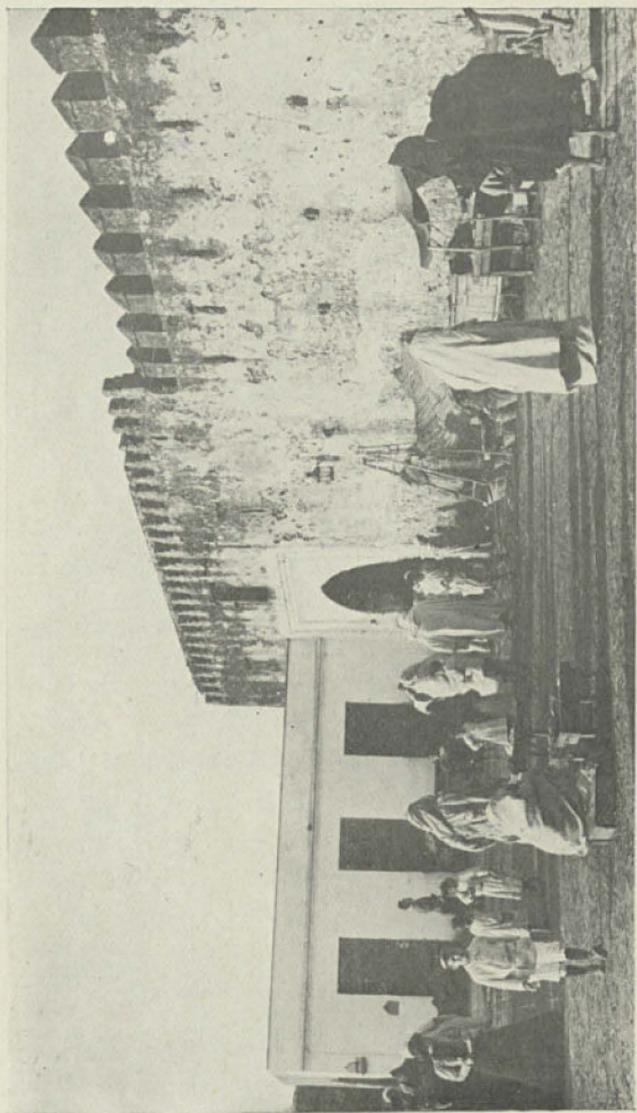
On conseillera, particulièrement, la création d'établissements de ce genre à Larache, Saffi, Mogador, Azemmour.

A Tanger. — On demande, d'après la même source autorisée :

1° Une grande épicerie, bien assortie, à prix modérés, ne manquant jamais des denrées essentielles et accommodante avec la clientèle.

Rayon de vin de table et de vins fins. Liqueurs. Eaux minérales. Eaux gazeuses. Confiserie et pâtisserie. Charcuterie. Légumes frais.

2° Un bazar avec articles convenant à la clientèle marocaine, à la clientèle israélite et à la clientèle européenne : meubles, pendules, glaces, phonographes. Ce bazar fournirait, à des prix



Les remparts de Laroche.

raisonnables : articles de ménage, mobilier, cristallerie, tissus, mercerie, papeterie, vêtements de confection pour hommes, femmes et enfants ; articles de sport et photographie ; articles orientaux et curiosités indigènes ; bijouterie et horlogerie ; lingerie et bonneterie ; chaussures ; miroiterie ; articles de toilette et de parfumerie ; sellerie et harnachement ; articles de voyage et de campement ; machines à écrire et accessoires ; instruments de musique et pianos. Il comporterait, en outre, un atelier de cordonnerie ; un atelier de modes et couture pour dames ; un tailleur pour hommes. L'assortiment de cette maison serait varié et les clients qui tiennent à la bonne qualité sauraient l'y trouver.

3° Une quincaillerie, bien placée, d'accès facile, très bien achalandée, moins pour la construction que pour les articles de ménage (européens, israélites et indigènes) et les articles suivants : outils divers, clouterie, couleurs et vernis en boîtes, coutellerie, lampisterie et poêles à pétrole, fournitures pour éclairage électrique et sonneries, ferblanterie, fournitures pour écurie, machines à coudre, literie de fer et de cuivre, etc...

Un dépôt annexe, situé par exemple dans un quartier voisin du port comporterait le gros matériel de construction : tuyautage ; charpentes en fer ; bois de construction et de menuiserie ; matériel d'entrepreneurs, ferronnerie, fourneaux ; grilles en fer ; machines susceptibles d'écoulement (aéromoteurs, norias, pompe) ; papiers peints ; robinetterie ; serrurerie, toiles métalliques, tôlerie, etc...

Un atelier de forge, plomberie-serrurerie-mécanique pourrait être annexé à cet entrepôt extérieur.

4° Un magasin de chaussures élégantes et bon marché.

Industrie

A Tanger. — Une scierie mécanique.

Fabriques d'eaux gazeuses.

Horlogerie-bijouterie.

Restaurant français pour clientèle bourgeoise, notamment pour des pensionnaires.

A Casablanca. — Fabrique de tapis avec main-d'œuvre indigène.

Réseau téléphonique et d'éclairage électrique.

Entreprise de constructions.

Entreprises de transports sur Rabat et Marrakech. Les routes et pistes permettront bientôt d'employer de robustes automobiles.

Fabrique de conserves de poisson.

Fabrique de savon.

Laverie de laine.

Huilerie.

On rencontre au large de nombreuses espèces de poissons : le merlan, le rouget, la sardine, la sole, le maquereau, la langouste, le thon.

Des pêcheurs espagnols, des Portugais et même pour la langouste, des pêcheurs bretons fréquentent déjà ces parages. C'est ce qui nous permet de dire que la pêche peut non seulement répondre aux besoins de villes telles que Mazagan et Casablanca, mais encore que ses produits trou-

veraient, dans une fabrique de conserves, un débouché certainement avantageux.

Nous devons au Consulat de France à Casablanca les renseignements suivants que nos lecteurs ne pourront que lire qu'avec grand intérêt :

« Examinons sommairement les différents commerces qui peuvent être entrepris à Casablanca et à Settat avec de bonnes chances de succès, et voyons qu'elle est l'importance de capitaux qu'il est nécessaire d'y engager.

Céréales, laines, peaux (exportation). — Un capital de 50.000 francs au minimum est nécessaire.

Quincaillerie (importation). — Capital nécessaire, 10.000 francs.

Sucre (importation). — Capital, 10.000 francs.

Produits alimentaires et conserves. — Capital, 50.000 francs.

Draps. — Les draps vendus au Maroc sont de fabrication spéciale. Il serait indispensable de s'informer des qualités et des couleurs qui conviennent aux indigènes.

Flanelle. — Un entrepositaire de flanelle disposant toujours d'un stock de quelques centaines de tonnes ferait des affaires rémunératives. Capital, 15.000 francs.

Fers et aciers. — Les fers à T et à I sont facilement vendus. Capital, 8 à 10.000 francs.

Matériaux de construction et produits accessoires pour la construction. — Affaires faciles avec un approvisionnement toujours disponible. Capital, 6.000 francs.

Sacs et toiles d'emballage. — Commerce actif déjà et nécessitant des capitaux assez élevés à cause des crédits en usage.

Soieries. — Commerce recommandé, bien que très suivi déjà par la place de Lyon et par l'Italie.

Confections et vêtements. — Une maison, genre bazar, réunissant aux articles d'habillement, les articles de voyage, campement, sellerie, harnachement, s'établirait, avec les meilleures chances, à Casablanca.

La chemiserie, la mercerie formeraient, dans cet établissement, un rayon avantageux.

Industrie. — L'industrie du bâtiment, avec toutes ses branches, peut considérer Casablanca comme une place d'élection. Destinée à devenir le grand port et le grand entrepôt de l'ouest marocain, cette ville est appelée à une très grande extension. Des faubourgs s'y édifient déjà et s'édifieront avec une activité croissante dans des conditions très avantageuses. Le courant d'immigration est déjà très actif et ne saurait qu'augmenter.

Des entrepreneurs ne peuvent, en conséquence, que réaliser, à Casablanca, des affaires avantageuses.

Frontière algéro-marocaine

A Oudjda : Eaux gazeuses et glace, distillerie.
Tannerie. Laverie de laine.

Atelier de scierie, forge, serrurerie, mécanique.

Entreprise de constructions.

Huilerie.

Les Travaux projetés

Il n'est pas sans intérêt de signaler les projets à l'étude ou en voie de mise en pratique, au point de vue des travaux publics.

« La Caisse spéciale » des travaux publics doit exécuter, dans les ports, des travaux pour une valeur d'un million par an pendant six ans.

D'après les renseignements qui nous sont fournis par l'*Office du Maroc*, on peut envisager comme étant d'une exécution assez prochaine, les travaux suivants :

Travaux de Ports : Tanger et Casablanca (continuation).

Voies ferrées : Tanger à Fez (235 kil.) ; Casablanca-Rabat-Dar Zrari-Fez (290 kil.) ; Oudjda-Taza-Fez (300 kil.) ; Casablanca-Marrakech (240 kil.) ; chemin de fer militaire de Casablanca-Rabat.

Travaux urbains. — A Casablanca : conduite des eaux de Tit-Melil.

Eclairage de la ville.

Egouts.

Aménagements des rues.

Routes. — A Casablanca : continuation des travaux pour tracé, établissement et perfectionnement des routes vers Rabat, Mediouna-Azemmour. — Route de la ville au port.

Dans l'Amalat d'Oudjda, routes reliant aux routes algériennes le territoire des Beni Snassen.

Il est assez difficile de donner des indications précises sur les capitaux nécessaires pour mener à bien les diverses entreprises que nous venons

d'énumérer, et pour fixer, pendant la période des premiers efforts, le budget de l'immigrant.

L'esprit d'entreprise doit s'allier à la prudence ; c'est la condition indispensable pour arriver au succès.

Un commerçant ou un petit industriel devra posséder au minimum 25.000 francs de fonds de roulement.

Un immigrant venu dans le but de trouver une place, une fonction dans le monde des affaires, devra disposer de moyens de vivre au moins une première année.

Un ouvrier, un travailleur industriel ou agricole devra posséder la somme nécessaire pour vivre pendant quelques mois.

Actuellement, la vie, pour les Européens, même sans avoir de grandes exigences, est assez chère au Maroc. Les dépenses domestiques sont plus fortes qu'en Algérie.

Les loyers sont d'un prix élevé ; nous avons dit, en parlant de la propriété immobilière, que les locaux, pour le commerce et l'habitation, tant soit peu conformes aux goûts et aux habitudes européennes, n'existaient pas en grand nombre, même à Tanger. Il est donc assez difficile de trouver une installation pour famille ou pour le commerce. Cette difficulté, favorable d'ailleurs aux entreprises de constructions, s'atténuera certainement. Mais elle n'en est pas moins la cause d'une réelle tension dans la valeur locative.

Ceci revient à dire qu'au Maroc, comme partout ailleurs, la prudence et l'économie sont, autant que le travail, la véritable source de l'aisance.

Nous ne saurions mieux terminer que par ces sages remarques ces pages qui résument, avec

impartialité, « *Ce qu'il faut savoir* » et « *Ce qu'il faut faire* » pour s'enrichir au Maroc.

Post-Scriptum

Le sort des livres qui traitent des questions d'actualité est de cesser très rapidement d'être actuels. Sont-ils intéressants et bien écrits, ils prennent place dans la Bibliothèque où le Curieux, le Lettré, le Savant, quelquefois le Penseur vont, de temps à autre, les chercher. Mais ils cessent bientôt de faire partie des publications d'information qui n'ont qu'une raison d'être : renseigner bien, renseigner vite.

C'est la grande supériorité du Journal ou de la Revue sur le Livre.

Les événements marchent si vite parfois que le livre qui tente de les retracer et d'en tirer des conclusions et des enseignements est, bien souvent, réduit au rôle de ces narrateurs que l'on n'écoute plus parce que l'on sait d'avance ce qu'ils vont dire et que ce qu'ils vous disent, vrai, intéressant et utile, au moment où ils commencent à parler, cesse de l'être parfois avant qu'ils ne se soient tus.

Il est bien évident que ce sort sera celui du plus grand nombre des ouvrages traitant du Maroc, de ceux-là surtout qui ont puisé leur intérêt dans une documentation actuelle. On lira longtemps avec plaisir les descriptions colorées dues à la plume d'un explorateur tel que le Mar-

quis de Segonzac. On ne considérera que comme une documentation rétrospective bien des ouvrages, d'ailleurs excellents, mais qui précisément parce qu'ils étaient à l'heure de leur publication d'un intérêt d'actualité, perdront, d'un jour à l'autre, par une inéluctable fatalité, leur caractère pratique et, par conséquent, leur réel intérêt.

Nous avons voulu que « POUR S'ENRICHIR AU MAROC », échappât, autant que faire se peut, à cette Loi commune, et que ceux qui auront trouvé quelque utilité à parcourir ses courts chapitres puissent se documenter encore auprès de lui lorsque sa documentation, si actuelle aujourd'hui, ne sera plus que de l'histoire ancienne. Nous avons réservé à tous nos lecteurs la possibilité de trouver à Paris, à l'*Office du Maroc*, 56, rue de la Boétie, absolument au jour le jour, les renseignements, les conseils, l'aide pratique que nous nous sommes efforcés de leur offrir en écrivant ces quelques pages.



TABLE

	Pages
PRÉFACE.	5
CHAPITRE PREMIER	
Deux mots de géographie, un mot d'histoire. .	9
CHAPITRE II	
Comment l'on gagne le Maroc. La navigation sur les côtes. Les services postaux. Télégraphes. Téléphones. La circulation dans l'intérieur. Les frais de voyages. En suivant les pistes	17
CHAPITRE III	
Comment on vit au Maroc. Le gouvernement et l'Administration. La propriété. Réglementation pour les achats de terrains	35
CHAPITRE IV	
L'arrivée au Maroc. La monnaie. L'installation. Le logement. La nourriture . Le vêtement. L'acclimatation.	47
	9

CHAPITRE V

Le travail au Maroc. L'agriculture. Les modes de culture. Les produits. La main-d'œuvre. Un régime spécial au Maroc. Association agricole entre Indigènes et Européens. .	59
---	----

CHAPITRE VI

L'industrie. Les industries indigènes. Les industries importées. Les industries naturelles. Les mines. Salines. Sources minérales. Pêcheries	73
--	----

CHAPITRE VII

Le mouvement du commerce. Importations. Exportations. L'instituteur des Censaux. Le crédit commercial.	81
--	----

CHAPITRE VIII

Du choix d'une région. L'Amalat d'Oudjda. Le Maroc oriental. Port-Say. Le Maroc espagnol. Le Maroc du Nord. La Chaouia. Le Maroc du Sud. Le Figuig	87
--	----

CHAPITRE IX

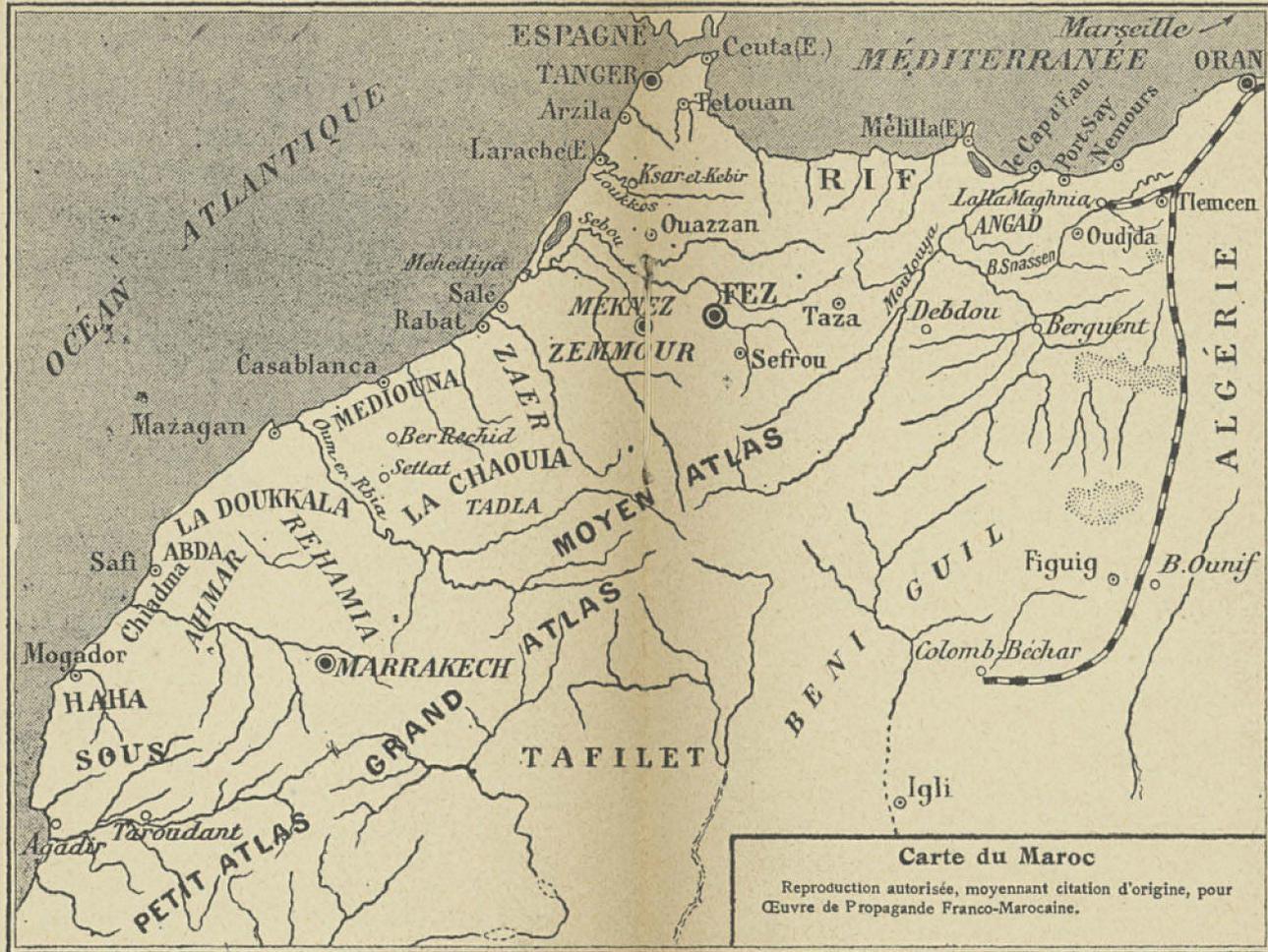
Les villes marocaines. Villes Impériales. Ports du Nord. Ports de l'Atlantique	103
--	-----

CHAPITRE X

Les commerces et les industries offrant le plus de chance de succès dans chaque région. Travaux publics projetés. Capitaux nécessaires. Budget de Emmigrant.	113
--	-----

POST-SCRIPTUM.	119
------------------------	-----

Carte du Maroc



PARIS

IMPRIMERIE V^o GAMBART ET C^o

52, avenue du Maine, 52

Téléphone 711-74

Albin MICHEL, Editeur, 22, Rue Huyghens, PARIS

Nouvelle Collection de Vulgarisation

Méthode pour apprendre en 30 leçons et sans maître
une Langue étrangère

- | | |
|----------------------|----------------------|
| H. MANSVIC | La Langue Allemande |
| G. GUILAINE | La Langue Anglaise |
| J. DE LA RUCHE . . . | La Langue Espagnole |
| E. SESBOUÉ | La Langue Italienne |
| MICHEL BRODSKI . . . | La Langue Russe |
| ALVARES RODRIGUES . | La Langue Portugaise |

Manuels de Conversation

(AVEC PRONONCIATION)

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| A. VICMANS | Manuel Français-Allemand |
| RENÉ TURPIN | Manuel Français-Anglais |
| F. ADAL | Manuel Français-Espagnol |
| E. SESBOUÉ | Manuel Français-Italien |
| N. SLOTNIKOFF | Manuel Français-Russe |
| ALVARES RODRIGUES . | Manuel Français-Portugais |

Chaque Volume 1 franc ; franco 1 fr. 10

Imp. A. Leroy, 4-6, rue Schomer, Paris